

LA FORGE

Organe central du Parti Communiste des Ouvriers de France

www.pcof.net

Mensuel n°655 - Novembre 2023

Prochaine parution : Mardi 5 décembre 2023

2€

Israël assassin, Biden, Macron complices



Sanctions contre Israël

Loi « immigration » : les travailleurs sans papiers se mobilisent et les associations résistent. . p.9 et 10
Ni A69, ni Cigeo : la lutte continue p.6 et 7

"Prolétaires de tous les pays unissez-vous !"

Sous le signe de la profonde solidarité, de l'immense colère et du courage à se battre

« Halte au génocide du peuple palestinien
Cessez-le-feu maintenant

Netanyahou assassin, Biden, Macron, complices
Sanctions, sanctions contre Israël ».

Ces slogans, nous sommes des milliers à les avoir scandés, à les avoir photographiés, lors des rassemblements et des manifestations. Même quand elles étaient interdites, et, cernés par la police, on les a criés encore plus fort.

Depuis samedi, 4 novembre, cette clameur peut s'exprimer plus largement : il y a moins d'interdictions et le succès des manifestations, partout, rend plus difficile pour les préfets aux ordres de Darmanin de les interdire.

Un journal ne suffirait pas à rendre compte de cette volonté de centaines, puis des milliers de personnes, des jeunes, des femmes, des militants de la cause palestinienne, des militants syndicalistes, des militants politiques, y compris ceux qui n'ont pas suivi les consignes de leur parti à ne pas manifester... A exprimer leur colère contre la barbarie de la

« vengeance » des dirigeants israéliens, des partis racistes et fascistes, des responsables de l'armée « humiliée » par l'opération militaire du Hamas et des groupes palestiniens, des colons qui tuent lâchement des paysans palestiniens pour leur voler leur terre...

Tous les Israéliens, toutes les Israéliennes n'ont pas cédé à cette lame de fond, nourrie par les discours de haine contre TOUS les Palestiniens et ceux qui les soutiennent dans le monde. C'est avec ces hommes et ces femmes qui ont résisté avec leurs convictions progressistes qu'il sera possible, plus tard, de parler de paix, d'avenir, en sachant que celui-ci est plus sombre aujourd'hui.

Il faut aller sur notre site, pour avoir une idée de l'importance des mobilisations, à travers les correspondances de nos camarades, sur le terrain. Nous continuerons à l'alimenter, à mettre des textes importants de personnalités, d'organisations... qui rappellent que les opprimés se battent avec les moyens à leur portée...

Dans ce journal, nous avons développé nos positions dans plusieurs articles – il faut donc tous les lire ! – sur les questions qui traversent le mouvement de solidarité : pourquoi nous refusons de « hurler avec les loups » qui mettent au premier plan « la question du Hamas », la « dénonciation du terrorisme »...

Certaines interrogations sont légitimes, car il faut comprendre les enjeux et l'arrière-plan historique de cette guerre, l'histoire de la lutte du peuple palestinien. Nous la replaçons aussi dans le contexte de la crise de l'impérialisme aujourd'hui, de la montée des tensions entre les grandes puissances. Nous donnons aussi des éléments sur le mouvement de solidarité au niveau international, minimisé et caricaturé par les grands médias capitalistes de désinformation.

Le mouvement syndical de lutte est partie prenante de la solidarité avec le peuple palestinien : le syndicalisme de classe qui défend les positions conséquentes est directement visé par la répression. Nous l'abordons dans les pages de ce journal consacrées au mouvement ouvrier et syndical

Ce grand mouvement de solidarité avec le peuple palestinien s'est développé dans un contexte politique particulier ; celui autour de la loi réactionnaire sur l'immigration et celui de la poursuite de la politique néolibérale d'austérité, cristallisée dans les lois sur le budget et sur la Sécu.

La surenchère réactionnaire autour de cette loi anti-immigrés, anti-migrants, veut aussi criminaliser les organisations qui défendent ces catégories de notre peuple. Des collectifs organisent la résistance (comme l'Ucij). D'où l'importance de la grève courageuse des travailleurs sans-papiers pour leur régularisation, qui a eu lieu en ce mois d'octobre et dont nous nous faisons l'écho. Nous soulignons aussi le fait que Darmanin-Attal ne sont pas arrivés à entraîner les enseignants derrière le discours sur la lutte « contre le terrorisme », autour de l'assassinat du prof d'Arras par un jeune radicalisé. Les débats autour du budget passent quasiment inaperçus, tant il est devenu banal de voir Borne « dégainer » les 49.3. Nous nous attachons, quant à nous, à rendre compte des mobilisations qui se poursuivent dans le cadre du « Tour de France de la santé » (70 initiatives dans 60 villes), qui rassemblent syndicats hospitaliers, collectifs d'usagers, associations, comme le planning familial, la LDH, Médecins du Monde, des organisations de femmes...

Comme nous nous y attendions et comme s'y attendaient de nombreuses organisations qui s'étaient retrouvées dans les mobilisations du 29 septembre (contre le racisme systémique, les violences policières et l'abandon social des quartiers populaires), le « plan banlieue » est avant tout un « plan anti-émeutes », un plan anti-jeunes.

Sur le front des mobilisations contre les projets inutiles coûteux, qui enrichissent les monopoles et détruisent l'environnement, les luttes continuent. Elles disent toujours « non à l'A69 », « non à l'enfouissement des déchets nucléaires à Bure » ; elles s'opposent à l'interdiction des Soulèvements de la terre et dénoncent l'arnaque de la « compensation

environnementale » des projets urbains.

Enfin, nous continuons, comme dans chaque numéro de notre journal, à intervenir sur la guerre inter impérialiste en Ukraine qui s'enlise. Il n'y a pas à souhaiter la victoire d'une coalition contre l'autre : il faut lutter pour l'arrêt de cette guerre et du soutien que lui apporte notamment le gouvernement et les industriels du complexe militaro-industriel français. ★

**Enfant de Gaza, enfants de Palestine,
c'est l'humanité qu'on assassine !**

**So-so-so-solidarité,
avec le peuple palestinien !**

Halte au massacre à Gaza !

Halte au génocide

du peuple palestinien !

Cessez-le-feu maintenant !

Netanyahou, assassin !

Biden, Macron, complices !

Sanctions, sanctions contre Israël !

On ne nous empêchera pas

de manifester !

Palestine vivra, Palestine vaincra !



À Paris, le 4 novembre

Abonnement à La Forge - Tarifs pour la France

Version électronique (pdf) : 26 € - Pli ouvert (version papier) : 28€

Pli fermé : 35 € - Abonnement avec soutien : 40 €

Chèque à l'ordre de : **Société En Avant** - 15 cité Popincourt - 75011 Paris

Halte au massacre de Gaza : cessez-le feu maintenant !

L'opération militaire du Hamas contre Israël, le 7 octobre, a provoqué un séisme en Israël et au niveau international qui a remis la question palestinienne sur le devant de la scène mondiale. L'ampleur de la « vengeance » israélienne – on en est déjà à 9 000 Palestiniens tués dans la bande de Gaza, dont énormément d'enfants – rend les gouvernements des Etats qui soutiennent Israël et son « droit à se défendre » complices de ce massacre perpétré par un Etat, présenté comme « démocratique ». Des vagues de colère, de désespoir, mais aussi de solidarité font sortir les masses des pays arabes et des pays musulmans dans les rues. Elles n'ont jamais abandonné le peuple palestinien et s'identifient à lui, dénonçant le « deux poids, deux mesures » de la « communauté internationale » et l'impunité dont jouit Israël. Cela a obligé les dirigeants de ces pays à condamner les massacres de Palestiniens et à prendre des distances vis-à-vis d'Israël.

En Europe, aux USA, le mouvement de solidarité a dû faire face à l'intense entreprise de criminalisation de la solidarité avec le peuple palestinien assimilée à de « l'apologie du terrorisme ». Si, malgré cela, d'importantes manifestations ont eu lieu dans de nombreux pays, où le soutien inconditionnel des gouvernements à Israël a été dénoncé, il y a eu également de multiples interdictions ou de la répression. En France, le gouvernement a décrété que la

solidarité avec le peuple palestinien était interdite de manifestation ou de rassemblement. Que l'antisémitisme n'était qu'une forme d'antisémitisme. Sous prétexte d'empêcher l'importation du « conflit israélo-palestinien » dans un pays où la communauté juive est importante et où les musulmans sont également nombreux, le gouvernement a voulu imposer le soutien inconditionnel à Israël comme seule expression publique possible. Des manifestations ont été interdites, des manifestants ont été verbalisés (135 euros), mais beaucoup se sont tenus, malgré les interdictions. Il y a eu également des poursuites judiciaires annoncées contre des organisations ou des responsables d'organisations qui n'ont pas publiquement dénoncé le caractère « terroriste » du Hamas (notamment le NPA et de la FI). Si quelques organisations ou personnalités l'ont dénoncé en refusant de faire de la dénonciation du Hamas un préalable à toute prise de position – et nous en faisons partie – cette question est devenue un point de clivage dans le travail pour développer la solidarité avec le peuple palestinien.

Notre ligne de conduite

Quand nous disons que nous soutenons, comme nous l'avons fait dans notre premier communiqué du 9 octobre, le droit du peuple

palestinien à combattre par tous les moyens contre la domination et la colonisation, cela signifie que nous ne conditionnons pas notre soutien aux méthodes de lutte auquel recourt un peuple dominé. Cela renvoie à d'autres luttes et mouvements de résistance qui ont employé des méthodes de terreur qui ont fait des victimes civiles (comme durant la guerre de libération nationale du peuple algérien, en lutte contre le colonialisme français). Nous avons formulé cette position dans notre communiqué du 8 octobre, en affirmant notre « soutien à la résistance sous toutes ses formes, y compris armée, du peuple palestinien et son droit à combattre une armée suréquipée et surentraînée ».

C'est au nom de la « guerre contre le terrorisme » qu'Israël et ses alliés justifient la guerre contre le peuple palestinien et le massacre de Gaza. C'est pour cela précisément que nous avons refusé l'injonction à condamner le Hamas comme « organisation terroriste », bien que nous ne partagions ni son idéologie, ni ses méthodes. C'est pourquoi, nous avons signé les appels (et activement participé à leur rédaction) qui vont dans ce sens, qui mettent en avant d'abord et avant tout, la nécessité absolue d'arrêter le massacre de l'armée israélienne à Gaza, y compris ceux qui « condamnent les crimes de guerre du Hamas contre les civils ».

Le Hamas n'est pas une création d'Israël, même si les gouverne-

ments israéliens, notamment ceux de Netanyahu ont accepté qu'il soit financé par le Qatar, parce que, comme lui, ils étaient opposés à l'Autorité palestinienne et aux accords d'Oslo. Le Hamas de Gaza fait partie des différentes organisations de la résistance palestinienne, reconnu comme tel par une grande partie des Palestiniens et par les peuples de nombreux pays, notamment du Moyen-Orient.

L'unité se fait autour de l'exigence du cessez-le-feu

Au moment d'écrire ces lignes, les manifestations du 4 novembre ont marqué une étape importante dans la mobilisation : elles ont généralement été « autorisées », elles ont rassemblé des milliers de personnes (60 000 à Paris), elles ont fait venir des familles, beaucoup de jeunes, et de nombreuses organisations y ont appelé. L'exigence du cessez-le-feu est aujourd'hui très largement reprise. C'est en particulier le fruit du travail opiniâtre des organisations qui se retrouvent dans le « Collectif pour une paix juste et durable entre Palestiniens et Israéliens », dans lequel milite notre parti. On n'en n'est pas encore à la paix, loin s'en faut, mais la « cause palestinienne » est aujourd'hui plus vivante que jamais. ★

Les enjeux de la solidarité avec la lutte du peuple palestinien

La question de la Palestine s'est imposée comme une question centrale, dans tous les pays. Ce n'est pas seulement lié à la « couverture médiatique » planétaire, qui fait partie de la guerre qui se livre sur le terrain, avec les grands médias prenant largement le parti d'Israël. C'est une question de politique internationale posée aux gouvernements de tous les pays, obligés de se positionner, comme on l'a vu à l'ONU.

Mais c'est surtout « une cause à défendre » pour les peuples dans le monde.

Plusieurs aspects expliquent l'importance de ce combat. C'est le combat d'un peuple qui est privé de ses droits nationaux, qui est colonisé, et qui n'a jamais cessé de se battre depuis plus de 75 ans. Il est « atomisé » sur sa terre, vit dans des enclaves, des camps. Il est dispersé dans plusieurs pays au Moyen-Orient et même sur plusieurs continents, mais reste attaché à son drapeau.

C'est un peuple avec des classes sociales : il y a des ouvriers palestiniens exploités par des patrons, y compris israéliens, il y a des paysans et des bédouins, que les colons israéliens privent de leurs terres. Il y a des intellectuels de renom, des artistes, ... Il y a une bourgeoisie palestinienne qui, certes, comme toutes les bourgeoisies, vit sur le dos des travailleurs, des paysans, du peuple, mais qui a un caractère national progressiste d'autant plus fort que la colonisation israélienne et les puissances impérialistes lui nient la possibilité de se développer dans le cadre d'un véritable Etat. C'est un combat qui se mène dans une zone stratégique à tous points de vue, d'affrontement entre grandes puissances impérialistes, puissances régionales, qui instrumentalisent les croyances religieuses pour dresser les peuples les uns contre les autres.

Parler de la lutte du peuple palestinien, c'est aussi expliquer son his-

toire, le contexte, l'implication de l'impérialisme français, les intérêts qu'il défend... et éclairer les grands enjeux pour les autres puissances qui interviennent. Autrement dit, c'est donner et expliquer nos critères marxistes-léninistes pour pouvoir analyser les événements et pour orienter le travail de solidarité dans un sens progressiste.

Dans un pays impérialiste comme la France, la lutte du peuple palestinien renvoie aux luttes de libération nationale des colonies. Au moment de la guerre d'Algérie, des débats avaient traversé le mouvement de solidarité, quant au soutien à apporter à un mouvement de libération (le FLN) qui utilisait les moyens de lutte à sa disposition. Cette même question traverse aussi, depuis longtemps, le mouvement de solidarité avec le peuple palestinien et ses organisations de résistance.

Le point sur lequel l'accord le plus large peut se faire aujourd'hui, c'est

celui de l'arrêt de la guerre menée par Israël, avec son corolaire pour nous, ici, l'arrêt du soutien de l'Etat français à cette guerre, aux forces politiques et militaires qui la mènent. L'arrêt aussi de la criminalisation de la solidarité.

Dans ce travail, nous avons pu renforcer les liens avec les organisations, mouvements, qui se battent sur ce terrain. Ce faisant, nous combattons les appels à « l'union nationale contre le terrorisme » qui accompagnait le soutien inconditionnel à Israël et l'offensive raciste, islamophobe, autour de la loi « immigration ». C'est pourquoi, le soutien au combat du peuple palestinien n'éclipse aucun des fronts de lutte contre le système capitaliste impérialiste, au contraire. C'est ce que nous développons dans les pages de ce journal et dans les « réunions de lecteurs » qu'organisent nos camarades. ★

Les mobilisations dans le monde contre la guerre à Gaza

Un peu partout dans le monde, des manifestations se sont tenues pour exprimer le rejet de la guerre menée par Israël contre le peuple palestinien et exiger un cessez-le-feu.

En **Europe**, les plus grosses manifestations ont eu lieu à *Londres* (100 000), en dépit de la « suggestion » du premier ministre Rishi Sunak de considérer le fait d'arborer un drapeau palestinien comme une infraction pénale. En *Allemagne*, le gouvernement -qui a réaffirmé son soutien inconditionnel à Israël- avait interdit tout type de manifestations de soutien au peuple palestinien, estimant qu'elles constituaient une menace pour l'ordre public. Ce qui n'a pas empêché des milliers de personnes de braver les interdits à Francfort, Düsseldorf ou Berlin, où les manifestations ont été marquées par des affrontements violents avec la police. D'importantes manifestations ont également eu lieu dans plusieurs villes en *Grèce*, en *Italie*,

en *Espagne* où le gouvernement a pris ses distances avec le discours officiel de l'UE, sa ministre des Droits sociaux, n'hésitant pas à dénoncer les « crimes de guerre » et la « tentative de génocide » menés par Israël à Gaza. En *Belgique*, le front commun des syndicats du transport a demandé à ses adhérents de « ne plus prendre en charge les vols qui acheminent du matériel militaire vers la Palestine/Israël ».

En **Amérique latine**, où vivent d'importantes diasporas palestiniennes et syriennes, d'importantes mobilisations ont eu lieu au *Chili*, au *Brésil*, en *Argentine*, en *Bolivie*, au *Mexique*, au *Venezuela*... La Bolivie et le Venezuela ont rompu leurs relations diplomatiques avec Israël ; le Chili et la Colombie ont rappelé leur ambassadeur.

Aux **Etats-Unis**, les juifs antisionistes ont organisé plusieurs actions symboliques pour exiger un cessez-le-feu immédiat, la non-livraison d'armes à Israël et la fin du finance-

ment militaire à Israël : occupation du hall du Capitole, sit-in devant les bureaux de 8 sénateurs, occupation de la gare centrale de New York... actions qui se sont soldées par des centaines d'arrestations. A New York, Washington... d'importantes manifestations ont rassemblé aux côtés des organisations juives de gauche, le mouvement étudiant et le mouvement Black lives matters, qui a fait le lien entre l'oppression des minorités afro-américaines et celle du peuple palestinien opprimé par Israël avec l'appui du gouvernement américain. C'est toutefois dans les **pays arabes** qu'ont eu lieu les manifestations les plus importantes. Des centaines de milliers de personnes sont descendues dans les rues des capitales et d'autres villes, au *Liban*, en *Jordanie*, en *Irak*, à *Bahreïn*, au *Yémen*, en *Afghanistan*, *Iran* et *Algérie* ou encore en *Syrie* pour dénoncer les attaques d'Israël contre la bande de Gaza. En *Egypte*, face à la colère populaire, le gouvernement Sissi a préféré convoquer

lui-même une manifestation de soutien au peuple palestinien, réprimant toute tentative de rassemblement en dehors du cadre autorisé. Il a également été contraint d'ouvrir ses frontières aux blessés palestiniens et aux ressortissants étrangers. Au *Maroc*, des dizaines de milliers de manifestants ont défilé le 15 octobre à Rabat dans une marche de solidarité avec les Palestiniens, la plus massive depuis que le Maroc a normalisé ses relations diplomatiques avec Israël. Depuis, la mobilisation n'a cessé de s'étendre dans de nombreuses villes à l'appel de coalitions rassemblant partis de gauche, syndicats, associations et organisations islamistes autour de trois mots d'ordre fédérateurs : le soutien à la résistance palestinienne, la dénonciation de la complicité occidentale -notamment française- et la dénonciation de la normalisation des relations diplomatiques entre le Maroc et Israël. ★

Sur l'antisémitisme : quelques repères

Partout en Europe, l'antisémitisme a accompagné les crises sociales et politiques du continent, avec plus ou moins de violences selon les pays et les époques. Dès le début du christianisme apparaît le concept de « peuple déicide » : selon ce concept, le peuple juif serait coupable collectivement de la mort de Jésus de Nazareth, considéré par la religion catholique comme étant le fils de Dieu. A partir de là, les juifs d'Europe servent de façon récurrente de boucs émissaires aux pouvoirs dominants face à tous les maux (épidémies, famines...) et désordres liés aux politiques antipopulaires (crises économiques, révoltes, guerres, ...) auxquels sont confrontées les sociétés chrétiennes européennes. Selon les pays, l'oppression des populations juives recouvrera des formes spécifiques : statut juridique inférieur, confinement à des métiers considérés comme « impurs » dans la religion chrétienne (le commerce et l'usure en particulier qui alimentera la propagande antisémite sur « les juifs et l'argent ») comme en France, expulsion manu militari comme en Espagne du temps des « rois catholiques » ou conversion forcée (Espagne, Portugal...), instauration de ghettos dans les pays d'Europe de l'Est et centrale (Russie, Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie...), exactions et crimes de masse au cours de très nombreux pogroms jusqu'à « la solution finale » mise en œuvre par le régime nazi au XX^e siècle.

En France, à la fin du XVIII^e siècle, une critique de l'antisémitisme voit

le jour en lien avec la philosophie des Lumières. Les notables et intellectuels juifs français qui en sont de fervents adeptes, apportent leur soutien à la révolution française de 1789. En 1790 et 1791, la Constituante adopte les décrets d'émancipation qui leur confèrent la citoyenneté et la pleine égalité des droits.

L'antisémitisme politique

L'antisémitisme politique se définit comme une hostilité envers les Juifs fondée sur leur supposée volonté de s'emparer du pouvoir au niveau national ou mondial, ou leur volonté de dominer le monde au travers d'un « complot international ».

En France, cet antisémitisme politique se confond avec le rejet des acquis de la Révolution française et en particulier de la République. Il est porté par les monarchistes, l'Eglise et la haute hiérarchie militaire. Il s'est cristallisé en 1894 autour de l'affaire Dreyfus, cet officier juif d'origine alsacienne (l'Alsace a été annexée en 1870 à l'Empire allemand) accusé de trahison pour avoir prétendument livré des documents secrets français à l'ennemi allemand. Au niveau national, l'une des conséquences de ce qu'il est convenu d'appeler « l'affaire Dreyfus » sera le développement du nationalisme chauvin ; au niveau international, elle inspirera à Theodor Herzl sa théorisation du « foyer national juif » au vu de l'émotion suscitée dans les commu-

nautés juives d'Europe centrale et occidentale par les manifestations antisémites en France.

Après la révolution russe d'Octobre 17, sous l'influence des Russes blancs, on assiste à une propagande antisémite diffusée très largement à travers la presse populaire, avant d'être récupérée par l'idéologie nazie. Elle repose sur l'idée que les « judéo-bolchéviques » tenteraient de prendre le pouvoir en imposant le communisme ou l'anarchisme à travers le monde. Le concept apparaît alors comme un renouvellement de la théorie du complot juif qui se superpose au mythe développé par l'antisémitisme économique du Juif responsable du capitalisme.

Après la Seconde Guerre mondiale et l'horreur de la Shoah, il n'est plus possible pour les propagandistes antisémites de développer de telles thèses. Mais les fondements religieux, économiques et politiques sont toujours là et vont réapparaître à la lumière des procès contre des dignitaires nazis et les collaborateurs français au régime nazi et à la « solution finale ». C'est ainsi qu'au cours des années 70-80, l'antisémitisme en France, porté par différents courants de l'extrême droite, dont le Front national, prendra la forme du « négationnisme », remettant en cause l'existence des chambres à gaz et de l'Holocauste, que J.M. Le Pen traitera de « détail de l'Histoire ». En même temps, ils développent une rhétorique anti-immigrés et un racisme anti-arabe et islamophobe qui s'est exacerbé pendant la guerre d'Algérie.

Antisémitisme et conflit israélo-palestinien

A partir des années 90 et notamment de la première intifada, du fait d'une forte communauté juive et maghrébine en France, la situation en Palestine et la politique d'occupation, de colonisation et de négation du peuple palestinien par l'Etat d'Israël va avoir une incidence directe dans la situation politique française. Il existe un antisémitisme arabe qui s'est développé sur le rejet de l'accaparement des terres palestiniennes et les exactions commises par les groupes extrémistes sionistes dès 1947 (massacre de Deir Yasin) puis avec la Nakba au lendemain de la création de l'Etat d'Israël. Porté notamment par des groupes islamistes radicaux, il s'appuie également sur un fort sentiment populaire d'injustice et d'un double poids deux mesures, du fait de la politique pro-israélienne menée par les USA, l'UE et par le gouvernement français. Ce soutien inconditionnel à la politique d'Israël ces quinze dernières années s'est traduit sous la présidence de Sarkozy puis de Macron par une criminalisation du mouvement de solidarité avec le peuple palestinien, notamment des campagnes de boycott, et l'amalgame dans un premier temps entre antisémitisme et antisémitisme, puis après les attentats de 2015, entre antisémitisme et terrorisme. ★

Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS)

L'austérité imposée à coup de 49.3 !

Pour les 14^e et 15^e fois depuis le début de l'année, E. Borne a activé le 49.3, d'abord sur le volet « recettes », puis sur le volet « dépenses » et sur l'ensemble du PLFSS 2024. Les concessions faites à la droite n'auront pas suffi à le faire voter par les députés LR, même si ces derniers ont permis son adoption en votant contre les motions de censures déposées par les groupes de gauche et le RN.

Plafonnée à 3,2 %, l'augmentation des dépenses encadrées par « l'Objectif national de dépenses d'assurance maladie » sera inférieure à l'inflation. Cela représente certes 8 milliards d'euros supplémentaires, mais ne permettra pas de sortir de la crise du système de santé. Des lits et des services entiers (urgences, réanimation) continueront à être fermés à l'hôpital public et l'accès aux soins ne sera pas amélioré au niveau de la médecine de ville.

Alors que les critiques sont de plus en plus vives contre la tarification à l'acte (T2A) qui a asséché les ressources des hôpitaux publics (et enrichi les établissements privés qui se réservent les actes les plus lucratifs), le gouvernement n'a avancé qu'une timide évolution vers un mode de finance-

ment mixte : T2A pour les activités standard, dotations spécifiques pour les activités répondant à des objectifs de santé publique, financement mixte pour les activités de soins aigus.

Pour pallier le manque de médecins, les pharmaciens seront autorisés à délivrer sans ordonnance certains antibiotiques. Et pour pallier la pénurie de médicaments, ils devront en délivrer certains à l'unité.

Le Gouvernement qui, dans tous les domaines, n'a plus que ce mot à la bouche, veut « responsabiliser » les assurés sociaux. Il cible notamment les arrêts maladie qu'il considère trop nombreux. Alors qu'il faut souvent des jours et des jours d'attente pour obtenir un rendez-vous chez un médecin, les arrêts de travail prescrits dans le cadre d'une téléconsultation seront limités à 3 jours et leur renouvellement par cette voie ne sera pas autorisé. Les contrôles des médecins qui accorderaient « trop » d'arrêts de travail et celui des patients seront renforcés.

Des économies d'un montant de 3,5 milliards d'euros s'appliqueront sur les actes de biologie, les soins dentaires (modification du ticket modérateur) ou le prix des médicaments. L'augmentation des franchises appli-

quées sur certains remboursements n'a finalement pas été incluse dans le texte de loi, mais le gouvernement ne cache pas son intention d'en tirer 1,3 milliard d'euros d'économie par un doublement de leurs montants... en réglant la question par voie réglementaire (c'est-à-dire par décret) ! Quelques mesures qui peuvent être considérées comme positives sont prévues dans ce budget : préservatifs gratuits en pharmacie pour tous les jeunes de moins de 26 ans ; dispositions pour atténuer la « précarité menstruelle » ; vaccination contre le papillomavirus dès 11 ans (en prévention de certains cancers qui se développent à l'âge adulte) ; ou instauration de bilans de santé gratuits à 25, 45 et 65 ans... Comme dans beaucoup d'autres domaines, elles sont de peu de poids sur les plateaux de la balance du « en même temps » qui, quoi qu'en dise le Gouvernement, penche lourdement du côté de l'austérité et de la stigmatisation des patients et des assurés sociaux. Arrogance et désinvolture (le ministre de la Santé n'était même pas présent lors de la discussion à l'Assemblée nationale) en sont la marque. Les tarifs des mutuelles qui complètent les remboursements de

l'assurance maladie vont continuer à exploser et, pour de plus en plus de monde, il continuera à être de plus en plus difficile d'accéder aux soins, en ville, comme à l'hôpital. ★

De nombreux mécanismes pour limiter la prise en charge des dépenses de santé par l'Assurance maladie :

Le ticket modérateur de 7,95 € applicable sur toutes les prestations prises en charge par l'Assurance maladie (majoré à 18,6 € pour une consultation hors parcours de soins coordonnés).

Le forfait de 24 € déduit du remboursement des actes médicaux dont le tarif dépasse 120 €.

La participation forfaitaire de 19,61 € est à la charge du malade lors d'un passage aux urgences qui n'est pas suivi d'une hospitalisation au sein de l'établissement.

Des franchises (dans la limite de 50 € par an et par personne) sur le remboursement des consultations médicales et des actes de radiologie ou de biologie médicale (1 €), des médicaments (0,50 € sur chaque boîte) et des transports sanitaires (2 € par transport)

Un Tour de France pour la Santé, nécessaire et utile

Les étapes du « Tour de France pour la santé » continuent à se succéder dans un certain nombre de villes. Débuté le 11 septembre à Paris (voir *La Forge* d'octobre) il se poursuit jusqu'au 23 novembre à Landernau (29) et le lendemain du vote définitif du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) par une casserolade devant certaines mairies comme à Ivry (94). C'est la première fois qu'autant d'organisations (70), bien au-delà des seuls syndicats professionnels, s'engagent dans une campagne nationale, dans la durée, pour exiger un financement de la Sécu qui réponde aux besoins de la population.

L'aggravation de la crise dans la Santé, consécutive aux politiques néolibérales qui se suivent et se ressemblent, n'empêche pas le gouvernement de prévoir un nouveau tour de vis au niveau du budget. Jusqu'où cela ira-t-il ? Tant la situation pour le personnel, comme pour les patients, devient chaque jour plus critique. Un exemple, au Centre hospitalier universitaire de Tours (CHRU), où se sont vingt-sept (27) services qui ont déposé un préavis de grève en octobre, l'intersyndicale dénonce 970 suppressions de poste depuis 2016,

soit 1/10^e des effectifs, et pas moins de 97 postes en moins pour la seule année 2022 !

Initié par le Collectif national « Notre Santé en Danger », le Tour de France pour la Santé, ce sont pas moins de 70 initiatives qui se déroulent dans 60 villes de France. Ces mobilisations de type citoyennes se font l'écho des conséquences concrètes et des dégâts pour les populations de ces politiques publiques en matière de Santé et marque la volonté de dire « stop » ! Cette opposition prend des formes diverses en fonction de la situation au niveau des villes et des collectifs. Là, c'est un spectacle comme à Concarneau (29) nommé « A votre santé », écrit par des membres du collectif local à partir de témoignages, ailleurs l'organisation de débats autour d'un film comme « Loup y es-tu ? » sur la psychiatrie à Sarlat (24), ou autour des « Algues vertes » sur la santé environnementale à Bédarieux (34). Les Big Pharma, qui « coûtent un pognon de dingue à la sécurité sociale », font l'objet de débats à Paris, Nantes... Ce sont aussi des déambulations entre des hôpitaux qui doivent disparaître ou être regroupés. C'est le cas des hôpitaux de Longjumeau,

Juvisy, Orsay (91) qui doivent disparaître, remplacés par l'hôpital de Paris Saclay sur la commune d'Orsay en cours de construction avec Eiffage comme maître d'œuvre.

Dans la déambulation du 21 octobre à Paris entre les hôpitaux de l'AP-HP de Tenon, Robert Debré et la maternité des Lilas, la jonction s'est faite avec plusieurs syndicats hospitaliers, le Collectif Inter Hôpitaux (CHI), le Planning familial et des organisations féministes de défense de la maternité des Lilas. Le tout emmené par la « fanfare invisible ».

Ce Tour de France a aussi permis de voir s'engager des organisations qui, jusque-là, n'agissaient pas spécialement sur les questions de santé et d'accès aux soins. Dans un communiqué national, la Ligue des Droits de l'Homme (LDH) apporte son soutien et estime « qu'il y a urgence absolue à restaurer un service public de santé d'égalité partout pour toutes et tous ». A Lille, Toulouse, Ivry ou Bédarieux, les sections locales de la LDH ont participé activement aux différentes initiatives.

Médecins du Monde a été également partie prenante, notamment autour de la remise en cause de l'Aide Médicale d'Etat (AME) en orga-

nisant une conférence à l'hôpital Delafontaine à St-Denis (93).

A Chinon (37), 8000 habitants, le collectif d'usagers, les agents hospitaliers avec le syndicat FO, et des familles de résidents de l'EHPAD ont organisé une marche dans la ville pour dénoncer la dégradation des prises en charge. Une centaine de personnes était présentes.

Ce Tour de France a donc réussi à rassembler largement un certain nombre d'organisations et d'usagers pour dénoncer les politiques de Santé en cours et que va encore aggraver le prochain PLFSS, et ce dans un contexte politique international complexe que le gouvernement exploite pour appeler à « l'unité » ! Le énième recours à l'article 49.3 par la Première ministre pour faire passer ce PLFSS n'est pas une surprise, et la dynamique impulsée par ce Tour de France pour défendre un véritable accès à la Santé ne va pas s'arrêter avec la dernière étape !

Au-delà des casserolades prévues, les mobilisations de tous ordres vont inévitablement se poursuivre vu la crise sans fin dans laquelle s'enfoncé le système de soins dans notre pays. ★

Non à l'A69, autoroute par et pour les riches

Notre journal et notre site se sont fait l'écho, et continueront de le faire, de la mobilisation qui s'est construite autour de l'opposition au projet de l'autoroute A69 Toulouse-Castres (1). Cette opposition repose sur un argumentaire solide. Un collectif de 200 scientifiques toulousains, dont 2 auteurs du GIEC, l'ont validé et demandent eux aussi l'arrêt du projet.

Pour se faire entendre, un premier grand rassemblement à caractère national a été appelé le 22 avril. 8 000 personnes environ se sont rassemblées ce week-end là autour du collectif local « La Voie est libre ». Agriculteurs, habitants des villes et villages environnants, militants écologistes, scientifiques... ont manifesté de façon à la fois déterminée et festive pour dire leur refus d'un projet inutile, coûteux, destructeur de terres agricoles et de l'environnement. Un projet du « monde d'hier », faisant fi des urgences écologiques d'aujourd'hui (2).

Le 21 octobre, une nouvelle mobilisation à caractère national s'est déroulée sur le parcours de ce projet autoroutier. Là encore, ce sont près de 10 000 personnes qui ont répondu à l'appel pour dire Non à l'A69. Mais cette fois, sur le terrain, les choses se sont tendues. On a assisté à des affrontements violents entre forces de l'ordre et manifestants. L'objectif du gouvernement : empêcher par

tous les moyens l'établissement d'une ZAD dans une des fermes expropriées et vouées à la démolition.

Entre ces deux dates et depuis des mois, les opposants, outre les différents recours en justice, n'ont eu de cesse d'interpeller les différentes instances locales, départementales et nationales pour tenter d'ouvrir un dialogue et exposer non seulement leurs arguments mais encore faire des propositions alternatives au projet.

Ils se sont vu opposer un refus obstiné à leur demande de moratoire : stopper les travaux le temps de la discussion. Au contraire, les observateurs sur le site le 21 octobre ont pu constater une accélération des travaux. Il s'agit pour les partisans du projet de créer une situation où le chantier est tellement avancé que s'y opposer n'aurait plus lieu d'être puisque les dégâts environnementaux sont faits et quasi irréversibles. L'expérience de ce combat populaire amène forcément ceux qui y participent et plus largement ceux qui les soutiennent à se poser des questions : pourquoi cette obstination de la part du gouvernement ? Clément Beaune, ministre des transports, répétait aux micros tendus à la veille de la mobilisation d'octobre : « le projet ira à son terme ».

Deux camps s'affrontent sur ce dossier : celui des grands industriels et tout spécialement le groupe pharmaceutique Pierre Fabre, très influent,



Site A69 - Paysans en tête de manifestation, le 21 octobre

la majorité régionale et sa présidente socialiste Carole Delga, un certain nombre d'élus locaux, et, de l'autre, celui des agriculteurs et leurs familles (80 sont impactés par le projet), la population des villages, la jeunesse de la région et plus largement tous ceux qui se sentent concernés par l'avenir de la planète et les choix politiques qui l'engagent.

Des journalistes ont apporté des éléments de réponse qui permettent d'expliquer pourquoi le gouvernement s'entête sur ce projet. Comme le montre l'article du site Reporterre (3), il y a des liens étroits, personnels, entre les intérêts des responsables industriels et financiers de ce projet, les élus locaux et leurs familles, l'ex-préfet du Tarn qui a donné les autorisations et E. Macron. Emmanuel Miquel, par exemple, directeur général d'Ardian (fonds d'investissement) qui finance le projet d'autoroute à hauteur de 19

millions et qui est la structure fondatrice d'ATOSCA, concessionnaire de l'A69, est un ami proche du président et un soutien très actif de sa candidature en 2017.

C'est pourquoi, à travers cette lutte, la conscience grandit que le pouvoir politique est lié et défend les intérêts économiques d'une minorité de riches, de patrons. Que ces intérêts sont antagoniques à ceux des larges masses et que l'affrontement devient de plus en plus inévitable. ★

1. Voir : Aude/Tarn : les luttes contre des grands projets inutiles ! - pcof.net

2. L'argumentaire contre ce projet <https://blogs.mediapart.fr/atelier-decologie-politique-de-toulouse/blog/240923/les-200-scientifiques-de-l-atocopol-demandent-l-arret-immediat-des-trav>

3. <https://reporterre.net/Elus-industriels-Dans-le-Tarn-les-barons-de-l-A69>

L'imposture de la compensation environnementale

Pour la construction de l'autoroute Toulouse-Castres, 200 arbres d'alignement, dont de grands platanes patrimoniaux seront coupés. Pour répondre aux opposants qui dénoncent un projet écocide, Clément Beaune, ministre des transports, leur a promis la plantation de cinq fois plus d'arbres que ceux abattus ! Ces mesures dites de compensation permettraient, en quelque sorte, « d'annuler » les dommages causés par la construction de l'autoroute.

Cette réponse, qui peut paraître à première vue intéressante, ne résiste pas à l'étude des réalités scientifiques. Comme l'explique le collectif de chercheurs de l'Atelier d'écologie politique de Toulouse : « (...) la compensation écologique repose sur une vision de la nature problématique. La définition d'équivalences requiert un découpage et une simplification à outrance des écosystèmes, à rebours d'une réelle approche écologique. Les décalages temporels et spatiaux sont ignorés. Non, un arbre centenaire ne peut être remplacé par cinq jeunes arbres : il est irremplaçable dans les échelles de temps qui nous concernent, en raison du carbone qu'il contient, qu'il continue de capter, des autres vivants avec lesquels

il interagit, de son importance dans la régulation du cycle de l'eau et du microclimat local. »

Mais au-delà de ces propositions trompeuses, regardons de plus près ce que cache ce principe de « compensation écologique ». Cet outil est simple : l'aménageur monétarise l'impact écologique de son projet, puis propose un chèque équivalent auprès d'acteurs « de confiance » qui pourront « compenser » l'impact négatif du projet. Il peut s'agir de producteurs locaux, de collectivités locales, d'institutions, d'associations environnementales ou sociales... C'est donc une sorte de « corruption légale » qui peut facilement se chiffrer selon les projets en centaines de milliers d'euros. Les propositions de ces « compensations » font l'objet de dossiers techniques qui doivent être validés en commission départementale, sous l'égide du Préfet (qui peut passer outre l'avis). Par exemple, pour « compenser » le projet de complexe touristique de la famille Lacoste sur la Montagne Noire (construit sur des terres agricoles), il aurait été proposé un chèque de 700 000 euros à la Chambre d'Agriculture. A Carcassonne, pour un entrepôt logistique géant, ce sont 700 000 euros proposés à la Mairie pour

construire une « légumerie » pour les cantines scolaires. En toile de fond, ce mécanisme explique pourquoi tant de fonds sont investis dans l'Enseignement supérieur de la recherche (l'ESR) pour des programmes de recherche visant à « monétariser » le vivant, avec de nombreux travaux sur le sujet. Par exemple le CEREMA (1) a travaillé sur la monétarisation des « services écologiques » fournis par une rivière naturelle « sauvage ».

Mais en complément de ces éléments financiers très palpables pour « compenser », il y a aussi une compensation par des mesures directes de « verdissement » des projets : installer des nichoirs à oiseaux, planter des haies, créer des mares ... qui peuvent être sur d'autres territoires que le projet à réaliser.

Les jeunes diplômés naturalistes, écologues, (...) sont embauchés par des bureaux d'étude spécialisés pour monter les dossiers « d'étude d'impacts environnementaux », servant à définir les « compensations ». Beaucoup vivent mal une telle contradiction entre leur formation, leur engagement et la réalité de leur métier, dévoyé par le capital.

C'est le même principe libéral que le « droit à polluer » avec le marché

carbone. C'est le même principe qui va être mis en place pour la politique « Zéro Artificialisation Nette », qui n'en a que le nom, et qui va permettre en réalité à des territoires métropolitains de consommer « plus » de terres au détriment des territoires ruraux, dans un grand jeu de « compensations » qui profite toujours au plus fort. Toulouse pourra s'étendre en utilisant les droits à construire des territoires ruraux en Occitanie par exemple.

Il n'y a rien à attendre du capitalisme pour protéger l'environnement et améliorer notre cadre de vie. L'aménagement du territoire y est livré à la « main invisible du marché », en fait aux monopoles.

Un réel aménagement du territoire qui réponde aux besoins de toute la société tout en respectant l'écosystème est incompatible avec la propriété privée des moyens de production et d'échange. Cette une question de système que seul le socialisme peut résoudre en arrachant le pouvoir à ceux qui le détiennent et en supprimant ce type de propriété. ★

1. Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cérema).

CIGEO : Une décision du Conseil constitutionnel qui conforte les antinucléaires

Cigeo est l'acronyme du centre industriel de stockage géologique. C'est un projet titanesque d'enfouissement des déchets hautement radioactifs et à vie longue dans les couches argileuses de Bure dans la Meuse. Nous sommes souvent intervenus dans notre journal sur ce projet et sur l'opposition qu'il soulève de la part de nombreuses associations, antinucléaires et riverains. Cela fait des années que les opposants luttent par des moyens juridiques mais aussi

par une mobilisation militante de terrain.

En juillet 2023, une trentaine d'associations (parmi lesquelles Sortir du nucléaire, Attac, Greenpeace, France nature environnement,...) et 30 riverains ont posé la question de constitutionnalité du projet dans le cadre d'un recours contre la DUT (déclaration d'utilité publique).

Le Conseil constitutionnel a rendu son avis le vendredi 27 octobre. S'il déclare la mise en œuvre du projet conforme à la constitution, il

complète sa décision, en affirmant que « le législateur doit veiller à ce que les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne compromettent pas la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins ».

C'est une nouveauté d'importance car elle touche à la question de la réversibilité de cet enfouissement, question sur laquelle les opposants bataillent depuis longtemps.

Ils estiment en effet que le stockage des déchets méconnaît la Charte de

l'environnement, annexée en 2005 à la Constitution. En particulier, les requérants critiquent l'absence de réversibilité du stockage au-delà d'un siècle après la mise en service du site.

De plus, cette déclaration du Conseil constitutionnel ouvre également la voie à la possibilité de rendre inconstitutionnels des projets qui « compromettraient la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins ». ★

Interdiction des Soulèvements de la Terre

Qualifiée par Darmanin d'organisation éco-terroriste, ce dernier avait décidé, après la grande mobilisation d'avril contre les mégabassines de Sainte Soline, de décréter, le 21 juin, sa dissolution. Comme le souligne le journaliste du Monde, « il s'agit d'une première visant un mouvement écologiste et une organisation informelle de masse disant représenter quelque 150 000 personnes ».

Le 11 août, un référé avait suspendu l'application de ce décret de dissolution.

Ce vendredi 27 octobre, l'affaire était jugée sur le fond par le Conseil d'Etat,

plus haute juridiction administrative. Le rapporteur public, Laurent Domingo, a suivi les arguments développés dans le dossier fourni par Darmanin et les services du ministère de l'intérieur.

Pour lui, les appels à mobilisation des Soulèvements de la Terre « s'inscrivent dans un programme de lutte affirmé contre les autorités et l'État ». Les SLT contiennent « des éléments radicalisés qui ont abandonné la voie traditionnelle du militantisme écologique au profit d'actions de destruction ».

Le rapporteur public a également estimé que la « provocation » à des atteintes aux biens était largement documentée.

Il a repris, pour justifier sa décision, le motif invoqué par le décret de dissolution qui se fonde sur le premier alinéa de l'article L212-1 du code de la sécurité intérieure, modifié par la loi dite « séparatisme » d'août 2021, qui stipule : « Sont dissous, par décret en conseil des ministres, toutes les associations ou groupements de fait (...) qui provoquent à des manifestations armées ou à des agissements violents à l'encontre des personnes ou des biens ». Dans leur réponse, les avocats du mouvement écologiste et des associations, organisations et syndicats qui se sont joints à la requête en annulation, ont insisté sur l'interpréta-

tion extensive, et dangereuse à leurs yeux, de la notion de « provocation » portée par le rapporteur public. Pour M^e Katia Guernonprez, qui représentait 19 associations membres des SLT : « Les membres du mouvement ne sont pas des saboteurs qui valorisent la destruction pour la destruction » (...) « La provocation à des dégradations sur les biens ne tombe pas sous le coup de la loi quand celles-ci ne portent pas atteinte à l'intérêt général et répondent à l'intérêt supérieur du public ».

La décision définitive ne sera connue que dans quelques semaines. ★

Abandon de la révision de la réglementation européenne REACH

Les profits de l'industrie chimique avant la santé des citoyens

Qu'est ce que la réglementation REACH ? Cet acronyme signifie en français : *Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques*. Il s'agit d'un règlement du Parlement européen et du Conseil de l'Union Européenne adopté le 18 décembre 2006. Son objet : mettre en place un système intégré unique d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques dans l'UE. La révision de cette réglementation devait permettre, à l'horizon 2030, d'interdire ou de restreindre massivement l'usage d'une multitude de produits chimiques dangereux, présents dans de nombreux produits de consommation courante : jouets, emballages et contenants alimentaires, vêtements, meubles, appareils électroniques, cosmétiques, peintures, produits d'entretien, etc.

La proposition de révision de la réglementation Reach, en particulier l'évaluation des risques par famille de substances et non plus au cas par cas, devait être présentée avant la fin de l'année 2022. Elle a été repoussée une première fois au printemps 2023. Puis en avril, la Commission l'a repoussée une seconde fois au 4^e trimestre de cette année, malgré les protestations d'un certain nombre

de députés. Finalement, il n'en sera rien puisque cette révision n'est pas au programme des travaux de la Commission pour l'année 2024 !

Non seulement cette révision passe aux oubliettes mais il n'est plus question non plus du projet visant à interdire l'exportation, par les Etats membres, de substances interdites en Europe. C'est ainsi que Bayer, entre autres, continue d'exporter massivement au Brésil des produits toxiques interdits dans l'UE. De même, il n'est plus question de pérenniser le financement et de clarification des tâches de l'ECHA (agence européenne des produits chimiques), maillon essentiel dans le travail d'évaluation des substances chimiques.

Déjà, en septembre 2022, Thierry Breton, commissaire au marché intérieur et à l'industrie de l'UE, avait plaidé pour une pause. Il avait été relayé par le député conservateur allemand, Manfred Weber. En septembre 2023, c'est Olaf Scholz lui-même, chef du gouvernement d'Allemagne, qui s'oppose à cette révision, arguant le fait que l'industrie chimique est le secteur le plus important de l'industrie allemande ! Pourtant, une étude de la EEB (le bureau européen de l'environnement) a calculé que le retrait des subs-

tances chimiques les plus dangereuses permettrait une économie sur les dépenses de santé de 11 à 13 milliards par an au niveau des pays de l'Union. De plus, cette étude parle « des bénéfices directs, pour la santé des consommateurs et des travailleurs, comme une meilleure fertilité, une baisse d'incidence de l'obésité, de l'asthme, de maladies neurologiques et du cancer » liée à « la réduction de l'exposition aux produits chimiques les plus dangereux ».

Mais qu'est-ce que cela pèse au regard des milliards de profits réalisés par les monopoles de l'industrie chimique (Bayer, Basf, Syngenta et autres) ? Les organisations non gouvernementales ne cachent pas leur amertume. « La Commission européenne a trahi les citoyens européens en fermant les yeux sur la pollution chimique et en favorisant les intérêts à court terme des industries toxiques au détriment des citoyens », considère Tatiana Santos, chargée de la régulation de la chimie au Bureau européen de l'environnement, un réseau d'associations de défense de l'environnement installé à Bruxelles. « Il est désormais clair que les profits de l'industrie chimique sont plus importants que la santé des Européens ».

En 1992, lors de la signature du traité

de Maastricht, notre parti dénonçait la création d'une Europe des monopoles. Ce caractère fondamental n'a pas changé et les décisions prises par l'UE confirment qu'elle est à leur service. ★

Selon Eurostat, l'office statistique européen, environ 300 millions de tonnes de substances chimiques sont produites chaque année par l'industrie à l'échelle de l'UE. Une grande majorité (74 %) de ces substances sont considérées comme « dangereuses pour la santé ou l'environnement » par l'Agence européenne pour l'environnement. Et 18 % sont classées comme potentiellement cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques. En 2020, selon Marika Kolossa-Gehring, chef de département à l'Agence allemande pour l'environnement (UBA), « environ 230 millions de tonnes de produits chimiques dangereux ont été consommées dans l'Union, dont plus de 34 millions de tonnes de substances cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques, un certain nombre d'entre eux se retrouvant dans nos organismes ».

Source : article du journal *Le Monde* du 17 octobre 2023

Le renforcement du syndicalisme de lutte à l'ordre du jour

Depuis septembre de cette année jusqu'à fin décembre, se sont deux tiers à trois quarts des Comités économiques et sociaux (CSE) des entreprises qui vont être renouvelés. Toutes les organisations syndicales sont engagées dans ce nouveau cycle électoral (2021/2024) qui va déterminer leur représentativité au niveau de l'entreprise, de la branche, comme au niveau national. Ce cycle sera le premier depuis les ordonnances Macron de septembre 2017. Cela mobilise, et de manière obligatoire, les militant-e-s dans les entreprises et les services. La représentativité du syndicat, et les moyens qui vont avec, vont dépendre des résultats électoraux.

Dans le même temps, et tous les témoignages, études et bilans concordent : le mandat d'élu au CSE est totalement chronophage en temps syndical (qui a été globalement réduit) et pousse à une plus grande intégration à la marche de l'entreprise, du fait notamment de la multiplicité des fonctions.

Centralement, au niveau de la CGT, le discours revient en boucle : il faut que la CGT redevienne la première organisation syndicale (en termes de représentativité électorale), notamment dans le privé. S. Binet rappelle systématiquement cet objectif et elle

s'engage dans cette mobilisation, allant partout où les structures lui demandent de venir (on la voit sur beaucoup de pages Facebook des structures syndicales). Tout dernièrement, elle était à Colomiers (31) pour appuyer la campagne électorale de la CGT Airbus – le plus grand site industriel de France – où la CGT espère contester à FO son hégémonie « historique ».

Valorisant les 30 à 50 000 nouvelles adhésions enregistrées à la CGT depuis le mouvement des retraites contre les 64 ans, elle insiste à juste titre sur la nécessité de « bien » accueillir ces nouveaux adhérents-e qui, pour beaucoup, viennent du privé (65 %) et qui, pour 35 % d'entre eux, sont des jeunes de moins de 35 ans... et dont la grande majorité indique qu'elle adhère pour militer.

Ces nouvelles adhésions syndicales, fruit de ce qui restera comme un des grands mouvements sociaux de ce début de siècle en France, va irriguer et renforcer le large courant de lutte qui existe dans la CGT.

D'où la nécessité d'aider à « digérer » toute cette phase de la mobilisation contre la réforme des retraites, aider à faire le tri entre les discours qui parlent de « victoire » et de « défaite », sans dire clairement que, ce qui a été gagné, l'a été

d'abord et avant tout au niveau de la conscience ; de la conscience de la violence du système capitaliste et de ses institutions.

Contre ce système se bat le syndicalisme de lutte, le syndicalisme de lutte de classe. Un syndicalisme qui part des intérêts des travailleurs, cherchant à associer le plus grand nombre sur la base de revendications concrètes pour contraindre le Capital. Par contre, ce qui caractérise aujourd'hui le discours au plus haut niveau de la CGT (1), c'est la juxtaposition de positions et de considérations justes avec des positions platement réformistes : rappel de l'importance cruciale de la lutte pour l'augmentation des salaires, à côté de celle de « la réindustrialisation », allant jusqu'à... la présentation « de la voiture électrique accessible à tous » (la Gazelle) portée par la CGT/Renault à Bordeaux et le vote avec le Medef de l'accord AGIRC/ARRCO sur les retraites complémentaires au prétexte d'empêcher la ponction des caisses par le gouvernement. Ou encore la participation de la CGT à la manifestation du 23 septembre contre les violences policières et le racisme systémique... pour déboucher sur l'organisation « d'un grand débat citoyen » sur les questions de la police dans le cadre du Conseil

économique social et environnemental (CESE) « pour avoir une réflexion sereine ».

Dans le mouvement contre les 64 ans, le but n'était pas d'arriver à convaincre Macron, son gouvernement et le Medef du caractère injuste de leur contre-réforme. Pas plus, aujourd'hui, qu'il n'est de convaincre le gouvernement de ne pas toucher aux caisses de l'AGIRC-ARCCO, ou bien de se ranger avec le patronat, à la justesse des arguments écologistes et/ou industriels de la CGT pour empêcher la fermeture de telle ou telle usine...

Ces illusions, véhiculées par les secteurs réformistes de la CGT, sont à des années-lumière de la réalité de la société dans laquelle nous vivons ! Regardons les choses telles qu'elles sont et renforçons les capacités des sections syndicales, des syndicats comme celles des unions locales, notamment de la CGT, pour mieux résister aux empiètements du capital et se battre pour les revendications des travailleurs concernant leurs conditions de vie et de travail. ★

1. Interview de Sophie Binet dans *Ensemble* d'octobre.

La solidarité avec le peuple palestinien une question de classe

Vendredi 20 octobre, le secrétaire de l'Union départementale CGT du Nord, Jean-Paul Delescaut a été arrêté au petit matin par une dizaine de policiers, pour la plupart cagoulés, prêts à défoncer sa porte. Ils l'ont menotté et placé en garde à vue.

Quelques jours plutôt, l'UD avait publié un tract en rapport avec la situation en Palestine avec pour titre : « *La fin de l'occupation est la condition de la paix en Palestine* » et où était écrit notamment : « *en France et dans le monde occidental en général, la propagande médiatique, totalitaire, nous présente scandaleusement les conséquences comme les causes, les occupés comme terroristes, et l'occupant comme victime* ». Et plus loin : « *Nos valeurs internationalistes de fraternité entre les peuples et de luttes anticolonialistes nous conduisent à ne pas rester neutres et à revendiquer la fin de l'apartheid, le respect par Israël des résolutions de l'ONU, la fin de l'occupation et le droit du peuple palestinien à l'autodétermination.* »

C'est pour la défense de ces valeurs, que nous pouvons qualifier de classe

– c'est-à-dire qui se refusent à mettre un signe égal entre l'opprimé et l'opresseur – que ce responsable de l'UD CGT du Nord a été arrêté « pour apologie du terrorisme » !

Les autorités publiques du Nord ne s'y sont pas trompées. Elles savaient pertinemment ce qu'elles faisaient en s'en prenant à des responsables syndicaux CGT qui refusaient d'hurler avec les loups et de suivre l'appel de Macron à « l'unité » derrière Israël ; qui étaient aussi engagés dans la bataille pour la régularisation des travailleurs sans papiers d'Emmaüs et qui l'avaient été aux côtés des ouvrières de Vertbaudet pour la revalorisation de leur salaire...

Les principes de classe ne sont pas à géométrie variable ! Lutter ici pour la défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs et l'être aux côtés des peuples qui luttent pour leur émancipation et leur libération est le même engagement. Et ce, y compris quand « notre » gouvernement soutient l'agresseur ou à plus forte raison quand les peuples se battent pour se libérer du joug du colonialisme ou/et du néocolonialisme français. Nous applaudis-

sons quand les peuples du Mali, du Niger, du Burkina Faso exigent et obtiennent le départ des troupes françaises de leurs pays.

Dénié dans ses droits fondamentaux à l'autodétermination, le peuple palestinien est aussi soumis au régime de l'apartheid dans les territoires occupés et en Israël même : le gouvernement vient d'ordonner aux travailleurs palestiniens qui habitent Gaza de... retourner à Gaza ! L'armée soutient les colons qui, en particulier depuis le 7 octobre, expulsent les Palestiniens de leur terre et les chassent de leur maison.

A partir de cette réalité politique, économique et militaire, le mouvement syndical ne peut pas renvoyer dos à dos l'entité sioniste et le peuple palestinien. C'est une lutte de libération nationale qu'a engagée depuis des dizaines d'années le peuple palestinien contre l'Etat Israélien. A l'image de celle que menait le peuple algérien pour son indépendance contre l'Etat colonial français il y a 69 ans.

Jusqu'à maintenant, le mouvement syndical international reconnaissait au peuple palestinien le droit à un

Etat, comme étant un droit fondamental. Faire aujourd'hui de la dénonciation du Hamas la pierre de touche pour décider ou non de l'expression de sa solidarité avec la lutte de ce peuple... revient à s'ériger en donneur de leçons qui sait ce qui est le mieux pour le peuple palestinien ! Depuis des semaines, les 2,3 millions habitants de Gaza sont bombardés nuit et jour par l'armée israélienne avec le soutien des Etats-Unis, de la France (qui vient, devant l'ampleur du massacre, d'appeler à un cessez-le-feu)... et parce que deux syndicalistes ici en France, ont osé dire et écrire qu'ils refusaient « le deux poids deux mesures honteux du régime Macron », ils se sont retrouvés en garde-à-vue !

Le gouvernement ne peut pas effacer et bâillonner aussi facilement l'expression de la solidarité syndicale. A peine l'arrestation des deux militants connus, des dizaines de messages de soutien leur ont été adressés, au niveau de la CGT, mais aussi en provenance d'autres organisations syndicales comme Solidaires, la FSU ou FO. Ils ont été relâchés. ★

Courage et détermination des travailleurs sans papiers en plein débat sur l'immigration !

Annoncé en juillet 2022, le projet de loi sur l'immigration et améliorer l'intégration » vient en discussion au Sénat le 6 novembre. Projet « archi réactionnaire » comme nous l'avons qualifié dans notre journal d'octobre. Projet qui forme un tout et qui n'a d'autre vocation que « de pourrir la vie » des étrangers qui vivent en France, y compris de ceux qui sont nés ici.

Le 17 octobre au matin, plusieurs centaines de travailleurs sans papiers ont entrepris, avec la Cgt, d'investir plus d'une trentaine d'entreprises en région parisienne, et notamment un bon nombre d'agences d'intérim, pour exiger leur régularisation.

Le dimanche précédent, ils s'étaient donné rendez-vous dans l'immense patio de la Cgt à Montreuil pour une assemblée générale toute particulière avant d'engager l'action. Moment poignant où la dynamique du collectif et les interventions des « anciens » passés par la grève pour arracher leur régularisation aident à surmonter des appréhensions bien légitimes. Chacun sachant qu'une fois la porte de la boîte ou de l'agence d'intérim franchie, avec la chasuble de la Cgt sur le dos, tout retour en arrière devient impossible. Finies les stratégies d'évitement face au patron, comme avec les collègues de travail ou pour se rendre au boulot... Après le top départ, il y a un avant et un après la grève... jusqu'à l'obtention d'un titre de séjour en bonne et due forme.

Parmi les grévistes de ce mardi 17 octobre, peu travaillent dans « les métiers en tension » comme le voudrait le projet de loi Darmanin. Pour les préfectures, ils sont d'abord et avant tout des intérimaires (même si certains travaillent dans le bâtiment, secteur en tension s'il en est un !), et peu importe leur activité salariée, ils sont d'abord et avant tout des intérimaires, des précaires parmi les précaires, donc au revenu incertain... et, de ce fait, parmi les travailleurs sans papiers les plus éloignés d'une régularisation éventuelle, y compris via la « circulaire Valls » de 2012. Se déclarer sans papiers afin de demander à l'agence d'intérim de fournir les documents adéquats pour ouvrir un dossier de régularisation... et c'est, sur le champ, la fin de la mission garantie.

Avec les grandes grèves des années 2008/2009/2010 beaucoup de travailleurs sans papiers qui ont été régularisés avaient des contrats de travail avec l'entreprise dans laquelle ils travaillaient. Toujours à la recherche d'une main-d'œuvre exploitable et corvéable à merci, les patrons et notamment les grands groupes du bâtiment, se sont de plus en plus tournés vers les agences d'intérim, tout comme les restaurateurs ou les plates-formes vers les « auto entrepreneurs ». D'où l'importance toute particulière de la grève pour ces « catégories » de travailleurs sans papiers, pour, au-delà de leur « statut », faire front avec l'ensemble des



Piquet de grèves de travailleurs sans-papiers dans le 94

autres travailleurs sans papiers afin d'arracher leur régularisation. Dans le tract de l'Union régionale Ile-de-France de la CGT du 17 octobre, ce sont une nouvelle fois les entreprises comme Sèpur, Chronopost, Véolia, Suez, GLS, DPD, Fedex, Géodis, Onet, Atalian, Carrefour, Franprix, ou celles du MIN de Rungis... qui sont pointées du doigt pour, par le biais d'embauche d'intérimaires, « masquer la surexploitation dont nous sommes victimes ».

Le même jour, des Collectifs de sans-papiers et la CNT-SO occupaient, avec une centaine de travailleurs sans papiers, l'un des principaux chantiers intra-muros des Jeux Olympiques, celui de l'ADIDAS ARENA, Porte de la Chapelle. Pour les médias, ce 17 octobre, les travailleurs occupaient les chantiers des Jeux Olympiques ! Effet de loupe qui, objectivement, a donné de l'impact à l'ensemble du mouvement de grève engagé et a contribué à accélérer les discussions

avec les patrons et la préfecture de police de Paris.

A l'image de Bouygues et de la Ville de Paris (maître d'œuvre de ce chantier de la Porte de la Chapelle) qui se sont engagées à accompagner les travailleurs sans papiers des entreprises, y compris sous-traitantes travaillant pour le chantier, du côté des 35 entreprises visées par la CGT, la quasi-totalité des directions a délivré rapidement les documents employeurs (CERFA) pour constituer les dossiers de régularisation et, dans la foulée, les piquets de grève étaient levés, y compris celui de la Porte de la Chapelle.

Reste maintenant à obliger le gouvernement à donner le feu vert pour que les dossiers de régularisation des grévistes soient traités le plus rapidement possible sans attendre l'adoption par le Parlement de la loi Darmanin. ★

Mobilisation contre la loi immigration de Darmanin



Le 6 novembre, jour d'ouverture des débats au Sénat sur la loi Asile et Immigration à l'initiative du ministre de l'Intérieur, G. Darmanin, l'UCIJ 2023 (Uni.es contre l'immigration jetable) appelle à un rassemblement pour dénoncer ce projet de loi réactionnaire qui entend durcir un peu plus les conditions d'accueil et de régularisation des migrants sans papiers. Nous y avons consacré un article dans le précédent numéro d'octobre de notre journal *La Forge*. Nous revenons sur certains aspects de cette loi dans plusieurs articles de ce numéro consacrés à la grève des travailleurs sans-papiers qui s'est déroulée en région parisienne au mois d'octobre, à celui sur l'assassinat du professeur d'Arras par un jeune radicalisé, originaire d'Ingouchie ainsi que dans celui sur les attaques à l'encontre des associations qui prennent en charge les migrants sans papiers. Nous reproduisons ci-dessous le communiqué de presse de

l'Ucij 2023 qui appelle d'ores et déjà à poursuivre la mobilisation après le vote de la loi pour continuer à exiger une politique d'accueil digne pour tous les migrant.es avec ou sans papiers.

Gérald Darmanin présente ce projet de loi comme « le plus dur et le plus ferme de ces trente dernières années », dont le point central est de faciliter l'expulsion des étranger.es, avec ou sans papiers, quel que soit

droit qu'à des propositions de régularisations précaires, limitées aux métiers dits « en tension ».

Mais quels que soient les derniers équilibres trouvés au sein du gouvernement, ce sont d'abord et avant tout les aspects « répressifs » qui vont primer, ce qui ne fera qu'accroître les conditions d'existence des personnes étrangères.

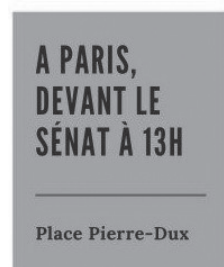
Face à cette nouvelle régression raciste, c'est toute la société qui doit se lever. Avec les collectifs de sans-papiers, les syndicats et les associations, nous appelons à nous mobiliser pour faire échec à Darmanin.

Le 6 novembre, jour d'ouverture des débats au Sénat sur la loi Asile et Immigration, nous appelons à un rassemblement à partir de 13H, devant le Sénat, place Pierre-Dux, afin d'interpeller les parlementaires et les éclairer sur les conséquences concrètes de ce projet de loi.

Après le 6 novembre, nous continuerons à nous mobiliser pour une politique d'accueil digne. »

Uni.es contre l'immigration jetable 2023. ★

MOBILISATION NATIONALE LE 6 NOVEMBRE



« Le projet de loi Asile & Immigration conduit à une négation radicale des droits fondamentaux des migrant.es. Présenté au Sénat à partir du 6 novembre, il prolonge l'appareil répressif des lois antérieures à l'encontre des personnes étrangères. Manipulant l'émotion provoquée par le meurtre de Dominique Bernard,

leur statut, ne se « comportant pas selon les valeurs de la République ». Alors que les ministres tergiversent sur la possibilité de régulariser pour un temps limité à un nombre réduit de personnes, les personnes migrantes sont de plus en plus déshumanisées et considérées uniquement comme de la main d'œuvre potentielle, qui n'a

Loi Darmanin

Les organisations de défense du droit des migrants et du droit d'asile dans le viseur

L'assassinat d'un professeur d'Arras par un jeune radicalisé a été instrumentalisé par Darmanin pour durcir son projet de loi Asile et Immigration, qui doit être examiné au Sénat à partir du 6 novembre. Il annonçait en faire la loi « *la plus dure et la plus ferme présentée depuis trente ans* », le lendemain de la déclaration d'Olivier Véran, qui promettait, lui, de pouvoir retirer un titre de séjour en cas de « *comportements non conformes à nos valeurs* ».

Dans la surenchère réactionnaire, le gouvernement prétend en faire une arme pour lutter contre le terrorisme, insinuant sans vergogne que les migrants et demandeurs d'asile seraient potentiellement des terroristes.

L'auteur de l'attaque est arrivé en France à l'âge de 5 ans, ce qui le protège de l'expulsion, qui ne concerne que les enfants arrivés à plus de 13 ans. Ses droits et ceux de sa famille ont été défendus par les associations qui soutiennent les réfugiés, contre les politiques d'éloignement mises en place par le gouvernement, d'autant plus lorsqu'il s'agit de mineurs. Leur soutien en 2014 a empêché une OQTF, ce qui a été reproché à la Cimade, au MRAP et à RESF, qui sont

à leur tour victimes de la criminalisation des migrants.

Une campagne indigne a été orchestrée les mettant en cause, voire les désignant comme complices, pour avoir défendu les droits d'une famille, il y a dix ans. La Cimade a réaffirmé son refus « de considérer les trajectoires des personnes prédictibles ou déterminées par des questions d'origine, de couleur de peau ou de religion ».

L'amalgame étrangers/terroristes a été utilisé pour introduire de nouvelles mesures de surenchère, comme « expulser tous ceux qui, même arrivés [en France] à l'âge de 2-3 ans, sont étrangers et méritent de retourner dans leur pays d'origine (...) parce que ce sont des dangers en puissance ».

Les associations qui travaillent au soutien des réfugiés sont elles aussi visées. Essayistes, responsables politiques, médias, font courir l'idée qu'elles seraient complices de passeurs ou de terroristes, et des obstacles à la politique migratoire de l'État parce qu'elles défendent les droits des étrangers. C'est un moyen de diviser par la peur et de faire pression pour toujours plus de répression et d'atteinte aux droits des étrangers.

Elles sont menacées à travers le chantage sur leur financement, sur les subventions qu'elles ont obtenues pour faire un travail auprès des migrants pour le compte de l'État.

Aujourd'hui, alors que le gouvernement clame vouloir « rendre impossible la vie des OQTF en France », leur activité se heurte à de grandes difficultés, et même à des menaces de poursuites. Les mesures administratives et les délais de traitement exorbitants des renouvellements de titres fabriquent des sans-papiers et ne permettent plus aux associations d'agir correctement. Elles ont manifesté à Lyon. Ailleurs, à Montpellier, ou dans les Bouches-du-Rhône, elles ont assigné les préfetures devant les tribunaux pour la même raison. Dans le Pas-de-Calais, Médecins du Monde, Utopia56, Ecpat, le Secours Catholique et la Cimade alertent sur la hausse des refus d'accueil d'urgence des mineurs isolés, faute de place.

Les associations se confrontent de plus en plus avec les services de l'État qui appliquent avec zèle ces politiques réactionnaires. Elles se mettent en travers de ces actions pour continuer à effectuer leur

travail et constatent la dérive vers le tout répressif. « Des digues ont sauté dans les dispositions du projet de loi à venir sur l'immigration » déplore la Cimade, « c'est la rupture d'un consensus politique et la démonstration de la déshumanisation vis-à-vis des étrangers et des violences qu'ils peuvent subir ».

Dans ces circonstances, face à un Etat délibérément hostile, leur intervention est d'autant plus cruciale auprès de ces personnes qui ont besoin de l'asile et d'un accueil décent et de papiers, pour ne pas être précarisés et surexploités.

Elles s'affrontent à ces politiques de régression de tous les droits et, devant les attaques, réaffirment leur engagement. « L'attitude purement sécuritaire et expansionniste réclamée par certains ne peut être que vouée à l'échec dans le moyen et long terme. Nous réclamons en urgence aux pouvoirs publics une politique d'immigration fondée sur le respect, l'ouverture et l'accueil » déclare RESF.

C'est un appui important dans la défense des libertés démocratiques nécessaires pour développer l'unité des couches populaires, combattre le racisme et la précarité. ★

La surveillance policière de masse va s'amplifier

Le mouvement des « gilets jaunes » (de mai 2018 au début de la pandémie du coronavirus) avait donné lieu à un développement massif et très rapide des moyens de surveillance policière. Les responsables policiers n'ont pas caché qu'ils avaient organisé un suivi de grande ampleur des réseaux sociaux, moyen de communication largement utilisé pour discuter et surtout mobiliser. La surveillance des téléphones des personnes considérées comme des meneurs ne faisait guère de doute, mais la communication officielle évitait d'en parler. Tout comme elle évitait d'évoquer la géolocalisation des milliers de téléphones portables qui a été utilisée pour contrôler, arrêter et mettre en garde à vue des centaines de personnes qui allaient manifester dans le cadre des « actes » qui ont rythmé cette longue mobilisation. Ces arrestations « préventives », qui se sont banalisées, reposaient sur des « techniques de renseignement » utilisées dans le cadre de « *la lutte contre les atteintes à la forme républicaine des institutions, ou contre les violences collectives de nature à porter atteinte à la paix publique* » (1).

Cette formulation, qui est très large et floue, sera utilisée pour « ratisser

large », tout en prétendant rester dans la légalité. « *Il fallait sauver la République* », justifie un des acteurs de cette politique.

Difficile de parler d'une simple « dérive », quand on considère l'ampleur de cette surveillance. « *Les services de renseignement français ont mis sur écoute et géolocalisé des milliers de manifestants. Jamais une surveillance aussi massive n'avait été déployée. Jamais de tels moyens techniques n'avaient été combinés pour savoir où des citoyens allaient se rendre et tentés d'interpeller en amont ceux qui étaient suspectés, à tort ou à raison, de s'apprêter à commettre des violences.* » Et de préciser : « *724 gardes à vues, le 8 décembre, souvent avant de manifester* ». Les chiffres collectés par le journaliste V. Nouzille sont éclairants : 12 574 écoutes en 2019, 7 601 géolocalisations, 10 901 en 2022 et 2 000 personnes suivies entre 2018 et 2019.

Ces pratiques n'ont pas diminué après le mouvement des « gilets jaunes », bien au contraire. Selon les chiffres collectés, durant toute la période Covid, « *les demandes d'écoute et de poses de balises pour tous types de motifs sont restées stables* », autrement dit aussi élevées que dans la période précédente.

La possibilité de prise de contrôle des outils numériques fait partie des moyens légaux de surveillance. Plusieurs organisations démocratiques, dont la LDH, ont mis en garde contre les dangers de certaines dispositions de la loi « orientation et programmation du ministère de la justice, 2023-2027 », notamment son article 3. Dans un communiqué commun, elles alertent : « *Au regard de la place croissante des outils numériques dans nos vies, accepter le principe même qu'ils soient transformés en auxiliaires de police sans que l'on ne soit au courant pose un problème grave dans nos sociétés.* »

« *La mesure prévue par l'article 3 est particulièrement problématique pour les téléphones portables et les ordinateurs tant leur place dans nos vies est conséquente. (...) mais aussi tous les "appareils électroniques", c'est-à-dire tous les objets numériques disposant d'un micro, d'une caméra ou de capteurs de localisations* » (2)

Caméras partout

Avec le développement de mouvements sociaux de grande ampleur, on a vu que les interdictions de manifester se sont multipliées ainsi

que les poursuites judiciaires. Les émeutes des banlieues ont vu, quant à elles, une évolution grave et dangereuse des moyens et des méthodes de « maintien de l'ordre », avec une tendance à les militariser. Un pas supplémentaire, quantitatif et qualitatif, se prépare autour des Jeux Olympiques de 2024, en termes de moyens de vidéo surveillance, couplés au traitement des images par des logiciels de plus en plus puissants.

Bref, il ne s'agit pas de céder à la panique devant ce renforcement de la surveillance policière, mais d'en être conscient et de ne pas la faciliter, en sachant que le développement de la contestation sociale de masse est la meilleure façon de la combattre. ★

1. Toutes les citations sont extraites de l'article du Monde du 10 octobre, consacré au livre *Le côté obscur de la force. Enquête sur les dérives du ministère de l'intérieur et de sa police* de V. Nouzille, sorti le 11 octobre, chez Flammarion.

2. Communiqué de l'Observatoire des libertés et du numérique à lire sur le site de la LDH.

Assassinat de Dominique Bernard, halte à la récupération politique

Le vendredi 13 octobre 2023, trois ans presque jour pour jour (le 16 octobre 2020) après l'assassinat et la décapitation de Samuel Paty, enseignant d'histoire-géographie à Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), un nouveau drame frappait en plein cœur la communauté éducative. Dominique Bernard, enseignant de lettres à Arras, était tué par un radicalisé islamiste (et ancien élève de l'établissement) qui, selon les témoignages, « cherchait à tuer un enseignant d'histoire ». Originaire d'Ingouchie (république du Caucase appartenant à la fédération de Russie), il était arrivé en France en 2008 avec sa famille. Trois autres personnels de l'établissement, un enseignant et deux agents, ont également été blessés au cours de cette attaque en tentant de s'interposer pour protéger les élèves.

Surenchère réactionnaire

L'objet de cet article n'est pas de revenir en détails sur les circonstances de ce tragique événement, mais de voir comme ce drame a été instrumentalisé par le gouvernement et des forces réactionnaires pour distiller leur venin xénophobe. Etant

donné que la famille avait été sous le coup d'une obligation de quitter du territoire (OQTF), certains s'en sont pris aux associations qui militent pour les droits des demandeurs d'asile et des sans-papiers. La Cimade, le MRAP et RESF ont été accusées de s'être mobilisées en 2014 contre l'expulsion de la famille du meurtrier, tout comme le PCF de Rennes qui s'était mobilisé à l'époque.

Le ministre Darmanin, embourbé dans les méandres du parlement avec sa loi sur l'immigration qu'il veut faire passer à tout prix, s'est particulièrement distingué. Trois jours seulement après la mort du professeur, il a osé prononcer la phrase suivante lors d'un point presse à Beauvais, à propos du texte sur la loi immigration, « *tel que nous l'avons proposé et adopté par la commission des lois du Sénat, cela nous aurait permis d'obtenir la levée des protections du terroriste d'Arras* ». Il fait référence au fait que l'un des arguments qui avait empêché l'expulsion du jeune originaire d'Ingouchie, c'était son arrivée en France avant l'âge de 13 ans. Il demande donc aux députés, surtout ceux de droite et d'extrême-droite qui se déchainent sur les réseaux sociaux et dans les médias pour plus de fermeté, de voter son projet de loi, tout en l'amendant afin de le rendre

encore plus « ferme ». Cela confirme que ce projet de loi vise à faire passer les mesures les plus rétrogrades, pour stigmatiser voire criminaliser les étrangers et les immigrés. On voit comment l'actualité est détournée et instrumentalisée pour servir les intérêts de ce gouvernement qui fait de la surenchère dans le domaine de l'immigration et de la sécurité.

Emotion des enseignants

Cette attaque a une fois de plus profondément marqué les enseignants, déjà durement atteints il y a trois ans avec l'assassinat de Samuel Paty, ou encore plus récemment avec la mort d'Agnès Lassalle, poignardé à mort par un élève à Saint-Jean-de-Luz, le 22 février 2023. Pour tenir compte de la tristesse mais aussi d'une certaine colère, le ministère a « banalisé » deux heures le lundi matin pour que les enseignants puissent échanger et préparer la reprise des cours avec les élèves. C'est peu mais c'est mieux qu'il y a trois ans où Jean Michel Blanquer s'était une fois de plus déshonoré en n'accordant même pas une heure aux enseignants pour surmonter le traumatisme de la mort d'un des leurs. A noter que le ministère

a fait montre de mépris envers les personnels du 1^{er} degré (de primaire) car ils n'étaient pas concernés par la mesure et devaient assurer, vaille que vaille, la rentrée.

Ce temps d'échange devait être en partie consacré, suivant les orientations du ministère, à expliquer qu'il fallait renforcer la sécurisation des établissements par la présence policière, la fouille des sacs, un contrôle accru des visiteurs ; comme si transformer une école en bunker était une solution.

Au-delà de l'émotion, beaucoup d'enseignants ne sont pas dupes des intentions et de l'hypocrisie des responsables de l'enseignement qui, quotidiennement, démantèlent l'école publique et s'en prennent publiquement aux professeurs : « qui ont trop de vacances » ; « qui ne font rien », « qui sont trop souvent absents ». Qui demandent aux enseignants d'incarner les « valeurs » de la république et de la « laïcité » mais dégradent l'école publique, ne lui donnent pas les moyens d'assurer ses missions émancipatrices, notamment dans les milieux populaires. Les professeurs n'oublient pas et surtout continuent de se battre pour leurs revendications légitimes afin d'avoir de réels moyens pour aider les élèves et les émanciper. ★

Budgets dans le rouge, les universités françaises tirent la sonnette d'alarme

En cette rentrée 2023, encore plus que les années précédentes, la situation budgétaire de nombre d'universités françaises est extrêmement préoccupante. Les conséquences de la loi LRU (loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités), mise en place sous Sarkozy, et jamais démentie par les gouvernements lui ayant succédé, continuent leur travail de sape du service public de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (ESR). En effet, avec la loi LRU, le gouvernement Sarkozy a étendu « l'autonomie » et les responsabilités des universités et leur a ainsi notamment donné la charge de leur masse salariale, autrefois responsabilité de l'Etat. Dans les faits, les budgets à gérer par les présidences et conseils d'administration des universités ont largement augmenté mais se sont retrouvés plombés par de nouvelles problématiques ayant trait à la gestion des ressources humaines telles que le fameux « glissement vieillissement technicité » (GVT). Dans le contexte de budgets globaux en stagnation, les conséquences de l'augmentation du point d'indice (même si ce dernier ne permet pas au pouvoir d'achat des fonctionnaires de suivre

l'inflation), les coûts supplémentaires associés à la réforme des retraites ou l'inflation des dépenses de fonctionnement (coût de l'énergie, etc.) constituent de véritables bombes à retardement pour les budgets des universités.

L'université de Bordeaux et l'université Paris Cité, par exemple, reportent des situations difficiles en cette rentrée 2023. Concernant cette dernière, un plan d'économie de 30 millions d'euros, soit 20 % du budget total de l'université hors masse salariale, va être mise en place et nécessitera des arbitrages difficiles dans un contexte qui était déjà extrêmement tendu avant cette annonce. En effet, plusieurs composantes de l'université ont dû faire face à des conditions d'accueil des étudiants déplorables à la rentrée du fait du manque de personnel administratif. Cette situation délétère ne pourra que s'aggraver avec ce plan d'économie annoncé, de même que la situation de certaines catégories de personnels précaires tels que les moniteurs de bibliothèques qui se sont récemment mis en grève pour mettre en lumière leur situation et exiger une amélioration de leurs conditions de travail et de leur rémunération.

Les présidences des Universités tentent de trouver des pistes pour résorber les déficits budgétaires, parmi celles-ci l'augmentation des coûts facturés à la formation continue (formation des salariés) est souvent évoquée mais ne semble pas en mesure de régler le problème. Certaines Universités commencent également à évoquer l'augmentation des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires. Proposée il y a quelques années par le ministère de l'ESR via la mise en place de « campus France » (et touchant en particulier les étudiants francophones des anciennes colonies françaises), elle est pour l'instant peu appliquée suite au tollé provoqué dans la communauté universitaire, particulièrement chez les étudiants. Même si le sujet reste encore quasiment tabou, on sent bien que l'augmentation des droits d'inscription pour tous les étudiants, à l'instar des pratiques des pays anglo-saxons, est dans les tuyaux... Elle constitue une conséquence naturelle de la loi LRU et plus généralement des politiques néolibérales appliquées depuis le début des années 2000 dans l'ESR en France et en Europe, en application du fameux processus

de Bologne visant à créer un espace européen compétitif à l'échelle mondiale de « l'économie du savoir ». Les présidences d'universités ainsi que le ministère restent néanmoins discrets sur l'éventualité d'une forte hausse des frais d'inscription pour les étudiants car son évocation serait potentiellement explosive quelques mois seulement après le puissant mouvement contre la réforme des retraites qui a agité les Universités en début d'année.

C'est dans ce contexte que l'on assiste par ailleurs à une forte progression de la précarité étudiante, le nombre d'étudiants ayant recours à l'aide alimentaire en cette période de forte inflation atteint des niveaux jamais vus.

Face à cette situation morose du paysage universitaire, la résistance s'organise s'appuyant sur les collectifs de luttes qui se sont mis en place lors du mouvement contre la réforme des retraites. Des AG visant à défendre la communauté universitaire et les étudiants dans ce contexte d'austérité généralisée se mettent en place et se préparent à la lutte. ★

Le plan « anti-émeutes » du Gouvernement

Les résumant à du pur vandalisme, Macron avait nié toute dimension sociale aux émeutes qui ont suivi l'assassinat de Nahel, en juin dernier. Quatre mois plus tard, Borne a rendu public un plan « banlieues » qui se révèle être surtout un « plan anti-émeutes » à dimension essentiellement répressive. Entre temps, près de 2000 condamnations, dont une majorité de peines de prison ferme, ont été prononcées à l'encontre des « émeutiers » de juin : en majorité des hommes, très jeunes, peu diplômés, beaucoup issus de familles monoparentales, selon les sources ministérielles.

« L'ordre, l'ordre, l'ordre »

Les mesures annoncées devant 250 maires réunis à la Sorbonne, le 26 octobre, concrétisent cette ligne de « retour de l'autorité à chaque niveau et d'abord dans la famille », qu'avait énoncée Macron lors de son intervention télévisée du 24 juillet :

Après avoir évoqué les créations de postes de policiers et de gendarmes, la cheffe du Gouvernement a proposé de « donner la possibilité aux polices

municipales d'accomplir certains actes de police judiciaire ».

Elle a annoncé l'expérimentation à Besançon, Valence et Maubeuge, d'une « Force d'action républicaine » qui fera travailler ensemble policiers, officiers de police judiciaire, fonctionnaires des finances, personnels éducatifs et de travailleurs sociaux. Concernant les trafics de stupéfiants, l'accent est mis sur la sanction des consommateurs.

Parce que la jeunesse a soi-disant « besoin de mieux se connaître et de faire Nation », le Service national Universel continuera à être déployé (80 000 lycéens accueillis en 2023). Les caisses d'Allocations familiales sont sollicitées pour donner « aux communes les moyens nécessaires pour étendre les horaires d'accueil en centres de loisirs, le matin ou le soir » et les enseignants pour augmenter les heures de cours (notamment en juin), ouvrir les écoles durant les vacances scolaires pour les élèves en difficultés et doubler le nombre d'heures d'enseignement moral et civique au collège...

Mais c'est surtout sur la répression des jeunes et la responsabilisation des parents que Borne et ses ministres ont mis l'accent :

L'amende pour non-respect du couvre-feu sera multipliée par 5 et portée à 750 € et une contribution financière citoyenne et familiale sera créée « que les mineurs et leurs parents devront payer à des associations de victimes » : « quand un mineur a causé des dégradations, nous allons nous assurer que les deux parents, qu'ils soient séparés ou non, qu'ils vivent avec leur enfant ou non, soient responsables financièrement des dommages causés ».

Une loi sera proposée au Parlement pour que « des stages de responsabilité parentale ou des peines de travaux d'intérêt général puissent être prononcées à l'encontre des parents qui se soustraient à leurs devoirs éducatifs ».

La loi sera également modifiée pour proposer le placement obligatoire des jeunes délinquants dans des unités éducatives de la protection judiciaire de la jeunesse. E. Dupont-Moretti a évoqué le placement de nuit en centres éducatif fermés pour « choper le gamin » qui « dort le jour et se réveille la nuit » quand les émeutes ont lieu ! Après ces annonces devant les maires censées les rassurer quant à la fermeté du Gouvernement, les mesures évoquées le lendemain lors d'un Conseil

interministériel des villes ont fait pâle figure. Aide à la création d'entreprises, soutien au travail indépendant, appel à la mobilisation des entreprises pour embaucher et former des habitants des quartiers, « testing » pour lutter contre les discriminations à l'emploi, ouverture de quelques places en crèches et de quelques centres de santé, subventions pour la « transition écologique des quartiers », projets pour aider les copropriétés dégradées, et circulaire aux préfets pour leur demander de « ne plus installer via les attributions de logements ou la création de places d'hébergement, les personnes les plus précaires dans les quartiers qui concentrent déjà le plus de difficultés »

Alors que les émeutes de juin avaient mis en évidence l'abandon des quartiers populaires, on est loin du compte ! Comme nous l'indiquions dans notre bilan des mobilisations du 23 septembre « pour la fin du racisme systémique, des violences policières, pour la justice sociale et les libertés publiques », les luttes collectives pour exiger plus de moyens pour le logement, la santé, le social, et le soutien à tous ceux qui se battent sur ce terrain sont plus que jamais nécessaires. ★

Le plan Borne contre les mal-logés et les quartiers populaires

Extraits du communiqué du Dal publié en réaction aux annonces gouvernementales du 26 octobre.

« Alors que notre pays n'a jamais compté depuis au moins 50 ans autant de demandeurs HLM et de sans-abri, la Première Ministre annonce que les logements dans les quartiers populaires HLM ne devront plus être attribués aux ménages modestes, au nom de la « mixité sociale ».

Or, c'est dans les QPV [Quartiers prioritaires de la politique de la ville] que les loyers sont les moins chers [...].

Dans ce contexte, comment Madame Borne compte-t-elle loger les 2,4 millions de demandeurs HLM, les 330 000 sans-abri et les 93 000 prioritaires DALO [...] ?

Après 6 années d'économies sur les APL et sur les aides à la construction de logement sociaux, [...] les mal-logés et les sans-logis vont être de plus en plus nombreux dans notre pays, car il sera de plus en plus difficile de les reloger.

Même l'hébergement des sans-abri est sacrifié, notamment la mise à disposition aux associations d'hébergement des HLM vides promis à la démolition, restant vacants plusieurs années [...].

Qu'en sera-t-il des logements en QPV libérés par le départ ou le décès du locataire ? Ils resteront vides dans l'attente improbable d'un locataire plus aisé ? Mme Borne n'a que faire également des habitants des quartiers populaires HLM, dans lesquels des travaux lourds d'entretien sont indispensables, portant notamment sur les ascenseurs, l'étanchéité des toitures et façades, les conduites d'évacuation des eaux usées, les circuits électriques, la vétusté des sanitaires, la mise aux normes des passoires thermiques...

Le plan de Madame Borne laisse en plan aussi bien les mal-logés, les sans-logis que les habitants des quartiers populaires HLM. Elle nous promet une aggravation rapide de la crise du logement, et un renforcement répressif inédit contre les familles les plus vulnérables.

Agissons et mobilisons-nous, renforçons les alliances entre mal-logés et sans-toit abandonnés, locataires HLM méprisés et locataires privés exploités, pour que soit mis en œuvre pour tous et toutes le droit au logement, stable, décent, sécurisé, abordable et respectueux de l'environnement.

Un toit c'est un droit ! ★

L'armée pour « éduquer » la jeunesse et encadrer les jeunes délinquants, une vieille histoire

D'après les annonces du 26 octobre, l'Armée ne sera pas intégrée à la « Force d'action républicaine » (bien que son acronyme « FAR » ait une résonance très militaire !), mais E. Borne a indiqué : « Nous pouvons envisager un encadrement de jeunes délinquants par des militaires, qui pourront notamment transmettre des valeurs de discipline et de dépassement de soi. ».

Cet objectif se retrouve au centre du projet SNU que le Gouvernement veut rendre obligatoire pour toute la tranche d'âge des 15-17 ans. Celui-ci ne date pas d'aujourd'hui.

(Voir <https://www.pcof.net/un-document-du-collectif-non-au-snu-a-faire-connaître-largement/>)

Cette préoccupation était déjà au cœur du protocole Ecole-Armée de 1982 dit Hernu -Savary, ministres PS de la Défense et de l'Éducation : « L'éducation -y était-il indiqué- est un acte global qui n'est pas réductible aux activités scolaires, l'esprit de défense est une attitude civique qui n'est pas limitée aux activités militaires. »

Depuis, de nombreux autres ont suivi. Celui de 2007 intervient après la suppression du service national par J. Chirac et l'instauration d'une

Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (devenue, en 2011, Journée Défense et Citoyenneté). Il fait de « la Défense l'une des connaissances que tout élève doit avoir acquises à la fin de la scolarité obligatoire ». Celui de 2017, signé à la fin du quinquennat Hollande, après les attentats de 2015, renforce encore la volonté de faire contribuer les militaires à l'encadrement de la jeunesse, en insistant sur la notion de « culture de défense et de sécurité nationale ».

Les « classes de Défense et de Sécurité Globale » déployées à partir de 2005 dans quelques collèges classés REP

et REP+, ont été étendues aux lycées en 2016. Le dispositif « cadets de la Défense » organise des activités hors temps scolaire pour des collégiens encadrés par des enseignants volontaires et des militaires d'une unité située à proximité d'un établissement scolaire.

Leur « succès » est limité, selon les chiffres ministériels : 475 « classes de défense » réparties sur l'ensemble du territoire, impliquant plus de 11 875 élèves en 2022 et 31 centres de cadets de la défense avec la participation de 1 000 collégiens et collégiennes en 2020. ★

Guerre en Ukraine

La seule solution : arrêter les livraisons d'armes, arrêter la guerre

« La contre-offensive de Kiev est en échec », « Moscou reprend l'initiative dans le Donbass »... voilà quelques-uns des titres d'articles et des déclarations qui se multiplient dans les médias, en Europe, aux USA.

Côté russe, Poutine a fait voter, pour 2024, une augmentation de 70 % du budget de guerre, par rapport à 2023. Il devrait atteindre 106 milliards d'euros, soit 6 % du PIB. Comme l'a dit son gouvernement devant la Douma, le budget pour 2024 « est dirigé vers notre objectif principal : assurer notre victoire ». Autrement dit, les milliards tirés de la vente du pétrole et du gaz russe vont servir en priorité à alimenter l'économie de guerre et plus concrètement, la guerre d'Ukraine. Cela signifie encore des milliers de soldats tués, des tonnes de bombes, de missiles, de drones... pour une guerre qui devrait durer encore au moins deux ans, selon les responsables étatsuniens. Les deux belligérants recrutent de force des jeunes, font la chasse aux déserteurs et aux réfractaires, dont le nombre ne cesse de croître.

En attendant, généraux ukrainiens et stratèges occidentaux reconnaissent que la contre-offensive, débutée en

juin (le 4) n'a permis que des gains territoriaux restreints mais qu'elle a occasionné des pertes importantes en hommes et en matériels. Ils prétendent qu'elles sont encore plus importantes, côté russe, mais que cette contre-offensive n'a pas percé le dispositif défensif russe.

Avec l'arrivée de l'hiver, tous prédisent l'arrêt de toute offensive, mais préparent déjà la nouvelle vague de bombardements. L'armée russe cible les infrastructures, notamment les réseaux de production et de transport de l'énergie, et les spécialistes ukrainiens des drones visent les dépôts d'armes et de carburants russes, au-delà des frontières. La sale guerre de destruction massive est déjà programmée.

D'où les demandes ukrainiennes pressantes de munitions, d'obus, de missiles, de drones... que ses alliés lui ont promis, mais qu'ils ont des difficultés à fournir maintenant. Ils sont tous en train de renforcer les capacités de production d'armes dans leurs pays, certains ont décidé de produire directement en Ukraine (1) et l'UE a décidé de passer des commandes groupées auprès des industriels de l'armement, pour les livrer

à l'Ukraine. Mais tout cela prend du temps.

Zelensky ne manque aucune occasion pour leur rappeler les engagements pris, pour exiger plus et plus vite, et s'inquiète que le « nouveau front », celui de la guerre que mène Israël contre Gaza, ne « détourne » une partie des armes destinées à l'Ukraine. Tous les dirigeants de l'UE lui ont assuré qu'il n'en sera rien.

L'autre garantie qu'ils mettent en avant, c'est la question de l'adhésion de l'Ukraine à l'UE. Les dirigeants des grandes puissances de l'UE et la Commission européenne, ont mis sur la table la question de l'élargissement de l'UE, notamment à l'Ukraine. Ils veulent accélérer le mécanisme d'intégration de cet important pays, du point de vue démographique, économique et géostratégique, pour « peser » plus face à la Russie. Les 7 conditions en matière économique, juridique, institutionnelle (l'Etat de droit, l'indépendance du système judiciaire, la lutte contre la corruption...) mises à l'ouverture des négociations pour l'adhésion, sont, selon les juristes européens chargés du suivi, sur la « bonne voie » de réalisation par Kiev.

Mais cette intégration signifie aussi une refonte des mécanismes des « aides européennes », qui pénalisera les autres Etats de l'est de l'UE ; une refonte des mécanismes de prises de décision, qui ira dans le sens de donner plus de moyens aux grandes puissances impérialistes de l'UE d'imposer leurs intérêts et leurs décisions. Autrement dit, le caractère réactionnaire et antipopulaire de l'UE en sera renforcé.

Cette guerre réactionnaire pèse de plus en plus sur le dos des peuples, à commencer par le peuple ukrainien et les peuples de Russie. Il n'y a pas à « souhaiter » la victoire d'une coalition sur l'autre ; il faut lutter pour faire grandir l'opposition à cette guerre, à sa prolongation, à l'envoi d'armes par l'impérialisme français et soutenir les mouvements qui vont dans le même sens dans les différents pays, notamment en Europe. ★

1. Voir l'article « le paradigme de la guerre de haute intensité gagne du terrain », dans *La Forge* d'octobre, sur les « opportunités de la guerre en Ukraine » en termes d'implantations de filiales des groupes militaro-industriels français dans ce pays.

Derrière les guerres, les intérêts des puissances impérialistes

Les dirigeants des USA et leurs alliés européens ont essayé de gagner le soutien politique des gouvernements des pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine à l'Ukraine et au régime de Kiev, contre la Russie. Malgré toutes les manœuvres et pressions, le nombre des gouvernements qui refusent de prendre position, qui n'appliquent pas les mesures de boycott vis-à-vis de la Russie, reste stable. Ils représentent, en termes d'habitants, 2/3 de la population mondiale.

Le soutien qu'apportent les USA et leurs alliés à Israël, dans sa guerre contre le peuple palestinien creuse encore les divergences.

Ces guerres n'ont pas la même nature, ni les mêmes enjeux, mais elles s'inscrivent dans le contexte général de l'aiguïssement accéléré des contradictions du système capitaliste impérialiste mondial et y contri-

buent. Toutes les puissances impérialistes sont engagées, d'une manière ou d'une autre, dans ce repartage impérialiste pour le contrôle des richesses naturelles, des marchés, des voies de transport, de communication... Et quand nous disons « toutes », nous parlons aussi de l'impérialisme chinois, russe, sans oublier les puissances capitalistes régionales (Turquie, monarchies du Golfe).

L'impérialisme US joue encore le rôle moteur, dirigeant, comme on le voit dans la guerre en Ukraine, à laquelle ses alliés européens participent pleinement. Pour le moment, de façon « unie », pour ce qui est des puissances impérialistes dominantes (Allemagne, France, Italie...). C'est encore l'impérialisme US qui est moteur dans le soutien à la guerre qu'Israël mène contre le peuple palestinien : le déploiement militaire étatsunien est considérable,

avec notamment deux porte-avions, de multiples bateaux de guerre, des troupes en alerte dans les bases US en Méditerranée et au Moyen Orient.

Pour la grande majorité des peuples, la domination impérialiste des USA et de leurs alliés est synonyme de guerre, de négation des droits nationaux des peuples.

Cette domination étatsunienne et de leurs alliés n'est pas synonyme d'hégémonie : l'impérialisme chinois, allié à l'impérialisme russe, la contestent dans tous les domaines. Ils développent une intense politique pour gagner le soutien des gouvernements qui ont des divergences avec les USA, divergences qui vont de l'hostilité réciproque ouverte (Iran, Corée du Nord) à des griefs d'ordre économique, politique comme on le voit à travers la promotion des Brics (1). C'est ainsi que les dirigeants chinois

ont décidé de donner une nouvelle impulsion à leur grand projet connu sous le nom des « routes de la soie », lancé il y a dix ans, au cours d'un forum international à Pékin, les 17 et 18 octobre, dont Poutine était l'invité d'honneur. Ce vaste plan de constructions d'infrastructures maritimes et terrestres et des réseaux de communications (2), financés par des prêts chinois « avantageux », prolongent les accords économiques tissés par la Chine avec 129 pays.

Ces alliances ne défendent pas les intérêts des peuples, mais ceux des puissances impérialistes qui les impulsent. ★

1. Voir l'article de *La Forge* de septembre sur le 15^e sommet des Brics.

2. Ports, voies ferrées (dont certaines ont plus de 1000 km), aéroports, constructions de zones industrielles et de réseaux numériques.

Rectificatif

A propos de la guerre au Haut-Karabach

Dans notre dernier journal d'octobre, l'article « Haut-Karabach : une guerre réactionnaire annoncée » contient une erreur, concernant les propos de Zelensky. En effet, il a apporté son soutien aux dirigeants de l'Azerbaïdjan et non aux dirigeants arméniens. Mais nous devons aussi apporter une précision sur notre position générale

sur cette guerre, que nous avons qualifiée à juste titre de réactionnaire.

En effet, la fin de l'article peut laisser penser que nous ferions une différence de nature entre les belligérants, en faveur de l'Arménie, ce qui est contradictoire avec le titre même de l'article. Il n'y a pas un régime qui serait plus progressiste que l'autre,

les deux sont des régimes bourgeois, réactionnaires, qui instrumentalisent le nationalisme pour garder le pouvoir. La répression des populations azerbaïdjanaises vivant au Haut-Karabach, par le régime arménien, quand il en a pris le contrôle, est tout aussi réactionnaire que celle exercée par le régime de Bakou vis-à-vis des Arméniens.

Pour ce qui est des puissances impérialistes, l'article développe la position que nous défendons vis-à-vis d'autres guerre, comme celle d'Ukraine : les puissances impérialistes s'affrontent par peuples interposés, et leur « soutien » aux régimes dont elles se prétendent les alliées, évolue en fonction de leurs intérêts et du rapport de force entre elles. ★

Mayotte

Une crise de l'eau qui en dit long !

A Mayotte, les ressources en eau dépendent essentiellement de la pluviométrie. Actuellement, moins de 50 % des besoins sont couverts. L'eau est coupée deux jours sur trois, avec la menace d'une pénurie totale ! Les 55 000 personnes considérées comme les plus vulnérables reçoivent des bouteilles gratuites à raison de deux litres par personne et par jour ! Le 2 novembre, Vigier, ministre délégué à l'Outre-mer, a annoncé une distribution étendue à l'ensemble des 310 000 habitants de Mayotte, à raison d'un litre par personne et par jour, à compter du 20 novembre. « *Une opération de solidarité fabuleuse* », selon lui. Ce n'est pourtant, à proprement parler, qu'une « goutte d'eau » au regard des besoins quotidiens : pour boire, mais aussi faire sa toilette, laver la vaisselle et le linge... Attribuée à une sécheresse exceptionnelle, cette crise de l'eau est révélatrice de beaucoup d'autres choses.

Un acte d'accusation du fait colonial

Dans les années 1970, la France a manœuvré pour que Mayotte n'accède pas à l'indépendance avec l'ensemble de l'archipel des Comores

dont elle fait partie. Elle est devenue le 101^e département français en 2011, le plus pauvre et le plus mal équipé ! Les canalisations y sont si mal entretenues qu'un tiers de l'eau collectée est perdue à cause des fuites. Sortant du robinet de couleur marron, l'eau que distribue la Société mahoraise des eaux, une filiale du groupe Vinci qui la facture au prix fort, est impropre à la consommation. Comme aux Antilles, le prix de l'eau en bouteilles explose, pouvant aller jusqu'à 10 € pour un pack de 6. Le budget pour en acheter la quantité nécessaire pour une famille de 4 personnes est estimé à 1 000 euros par mois. Beaucoup n'en n'ont pas les moyens puisque, selon un document Insee d'octobre 2023, la moitié de la population a un niveau de vie inférieur à 3 140 euros par an ; 77 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté national ; 34 % de la population active est au chômage.

Une pénurie prévisible

La sécheresse actuelle, qui a porté à son paroxysme une crise de l'eau latente, est une des conséquences d'une crise climatique qui n'a rien de naturel. Imputable à un système où la course aux profits engendre des

catastrophes écologiques majeures, elle frappe, à des niveaux insupportables, les pays et les zones de la planète les plus pauvres. Mayotte en fait partie et le gouvernement français n'a rien anticipé.

Cette crise de l'eau est d'autant plus grave que la population de Mayotte ne cesse d'augmenter sous l'effet d'une forte natalité (2 fois plus élevée qu'en métropole) et d'un nombre important de migrants. Une grande partie d'entre eux viennent des Comores. Cet archipel, colonisé par la France en 1841, l'intéressait pour sa position stratégique dans l'océan Indien. Lorsqu'il a accédé à l'indépendance en 1975, la métropole l'a laissé dans un état terrible de sous-développement. La population y connaît la faim et la malnutrition, alors que, selon son ambassade, la France reste le « premier bailleur du pays » et un « partenaire commercial majeur ». Comme toutes les puissances impérialistes, elle nie sa responsabilité dans les migrations forcées que connaît une grande partie de la population de ses anciennes colonies. Combien de bouteilles d'eau auraient pu être fournies et de travaux d'aménagement réalisés pour le coût de la tristement célèbre « opération Wuambushu », des centaines de

Le dossier « chlอร์ดécone » n'est pas clos !

En Guadeloupe et en Martinique, à la vétusté des réseaux de distribution d'eau s'ajoute la pollution des nappes phréatiques au chlอร์ดécone, pesticide utilisé massivement dans les bananeraies jusqu'en 1993. En janvier 2023, un non-lieu a été prononcé dans la procédure visant à établir la responsabilité de l'Etat qui en a retardé l'interdiction sous la pression de l'Union des industries chimiques. A l'appui des recours qui ont été formés contre ce déni de justice, une enquête menée par la cellule investigation de Radio France établit que depuis 1981, la dangerosité de ce produit cancérigène était bien connue des services de l'Etat. En Martinique, comme en Guadeloupe les mobilisations continuent.

militaires et policiers envoyés avec leur matériel pour détruire les cases des migrants !

« *Mayotte a soif* » : la population se mobilise et demande des comptes à l'Etat et à Vinci. Ce sont eux, et non les migrants qui sont responsables de cette situation qui donne à voir les limites d'une intégration « *dans la République* » et le caractère pourri et insupportable du capitalisme et de l'impérialisme. ★

Burkina Faso

Une importante rencontre syndicale

Le samedi 14 octobre 2023, s'est tenue à la Bourse du Travail de Ouagadougou, une rencontre nationale du Collectif syndical CGT-B, structure constituée de la CGT du Burkina et d'une dizaine de syndicats autonomes.

« Putschisme, pseudo-révolution, anti-impérialisme de façade, remise en cause des droits et libertés »

Cette importante réunion s'est tenue dans un contexte extrêmement tendu : « *l'incapacité des pouvoirs à juguler l'insécurité et ses conséquences a été le prétexte utilisé pour perpétrer les coups d'Etat au Mali, au Burkina Faso et au Niger* », mais la situation sécuritaire est loin de s'améliorer : les attaques des groupes armés terroristes sont plus nombreuses que jamais.

Comme au Mali et au Niger, « *les pouvoirs putschistes exploitent à fond le développement du sentiment anti-impérialiste, particulièrement français, au niveau des populations* ». « *Sans véritablement remettre en cause l'exploitation et la domination impérialistes* » précise la déclaration du Collectif qui en donne pour preuve « *l'option claire de se mettre*

sous la coupe de l'impérialisme russe jugé plus "accommodant" et la poursuite de la coopération avec les institutions financières internationales (FMI, Banque Mondiale) ». Le collectif CGT-B dénonce également la poursuite « *du bradage des ressources du pays à travers l'octroi de titres miniers à des sociétés en dehors des procédures légales* ».

Sur le plan économique, la situation n'est pas meilleure : 17 % d'inflation. Le Collectif CGT-B dénonce « *le renchérissement du coût de la vie, les taxes injustes à la charge des ménages, les exonérations fiscales au profit des entreprises, l'octroi sans transparence des marchés publics à travers le recours de plus en plus à la procédure d'entente directe et la persistance de la corruption* ».

Incapables d'apporter des « *réponses adéquates aux problèmes fondamentaux* » du peuple burkinabè, les militaires au pouvoir depuis septembre 2022 ne tolèrent aucune contestation. Le Collectif CGT-B dénonce « *une sinistre surenchère dans la remise en cause des droits et acquis du peuple, notamment les libertés individuelles et collectives : liberté de presse, liberté d'opinion, liberté*

de manifester, d'aller et venir, etc. ». Cela, poursuit-il, « *se traduit sur le terrain par des disparitions forcées de citoyens, des enlèvements de citoyens par des individus armés et cagoulés, des enrôlements forcés, des mesures de fermeture d'organes de presse, de révision de textes, etc.* ».

« Lier les luttes revendicatives spécifiques des syndicats à la lutte pour la liberté politique et pour la libération nationale et sociale »

La situation nationale est difficile, mais comme le souligne le Collectif CGT-B, elle est « *aussi marquée par la poursuite des luttes multiformes du peuple, de la jeunesse notamment. Les populations, dans différentes localités, organisent des manifestations publiques (meetings, marches, etc.) pour dénoncer le terrorisme, pour exiger des autorités la sécurité des personnes et de leurs biens, la résolution des nombreux problèmes liés au foncier. Ces luttes opiniâtres, menées dans des conditions extrêmement difficiles, traduisent leur colère légitime contre le système capitaliste néocolonial qui ne leur offre que misère et une vie insoutenable sans issue* ».

Le Collectif CGT-B estime que « *le*

mouvement syndical et particulièrement le pôle du syndicalisme révolutionnaire de lutte de classes peut contribuer à l'atteinte de l'objectif politique d'un changement fondamental dans le pays tout en restant dans son rôle de défense des intérêts moraux et matériels des travailleurs ».

Il travaille tout à la fois à la consolidation et à l'élargissement « *l'Unité d'action syndicale* » et au renforcement du courant révolutionnaire de lutte de classes qui « *dénonce la domination impérialiste, particulièrement française ; condamne avec énergie les mesures prises par le pouvoir du MPSR visant à museler et à misérabiliser le peuple sous le prétexte d'une lutte contre le terrorisme sans résultats probants* » et « *invite les travailleurs en général à se départir des illusions putschistes et pseudo-révolutionnaires, pour s'engager dans la résistance contre l'arbitraire et le déni des droits et libertés* ».

Nous apportons tout notre soutien aux syndicalistes du collectif CGT-B et aux militants du PCRVR qui travaillent au développement de ce syndicalisme révolutionnaire de lutte de classe. ★

La dimension internationale de la guerre d'Israël contre le peuple palestinien

Dans tous les pays arabes et musulmans, la guerre d'Israël contre les Palestiniens provoque de vastes mouvements populaires de soutien aux Palestiniens, et de dénonciation d'Israël et de ses alliés occidentaux, notamment les USA. Les régimes arabes qui ont « normalisé » leurs relations avec Israël (ceux qui ont signé les « accords d'Abraham » (1)), ou, comme la monarchie saoudienne, s'apprêtaient à le faire, sont obligés de prendre des distances, voire suspendre leurs relations, craignant de voir la colère populaire se retourner contre leur régime.

Personne ne peut prédire les évolutions de cette guerre, mais tous les gouvernements de la région et au-delà disent vouloir éviter un « embrasement régional » aux conséquences imprévisibles. Ceci dit, les rapports de force ont déjà commencé à bouger, notamment entre les grands acteurs impérialistes et leurs alliés respectifs. Et cela, au moment où la guerre inter impérialiste en Ukraine, en plein cœur de l'Europe, s'éternise et

que des fissures apparaissent dans la coalition anti-Russie.

Il n'est pas possible, dans le cadre d'un article de ce journal, de faire le point sur l'évolution des contradictions inter impérialistes et des contradictions entre les peuples et l'impérialisme, en lien avec ces guerres et les tensions internationales qui se développent. Mais il est possible d'en pointer certaines et de dégager quelques grandes tendances. La première, c'est que le leadership des puissances impérialistes emmenées par les USA s'effrite et, surtout, est de plus en plus contesté par les peuples. La deuxième, c'est que la Chine, la Russie, développent une active politique pour se rapprocher des Etats capitalistes du « Sud », les Brics, et qu'à chaque occasion, elles proposent aux dirigeants de ces pays des alliances anti-USA et anti-Occident, avec une certaine réussite. Enfin, l'impérialisme US, engagé militairement en Europe, du fait de la guerre en Ukraine, est aujourd'hui obligé de renforcer sa présence au

Moyen-Orient. Si ces guerres font les affaires des monopoles de l'armement, elles ont un « coût » qui se répercute sur les masses travailleuses et les masses populaires (qui ne se laissent pas surexploiter sans réagir, comme on le voit à travers la grève historique dans l'industrie automobile américaine).

En effet, la classe ouvrière, les masses populaires, les peuples, subissent les conséquences directes et indirectes de ces guerres réactionnaires, de la montée des tensions internationales, du choix des monopoles et des Etats à leur service de consacrer toujours plus de moyens à la guerre, au détriment des besoins sociaux. Leurs mobilisations pour défendre leurs intérêts sont un obstacle à ces politiques. Le développement de la solidarité avec les travailleurs et les peuples qui luttent pour leurs droits économiques et politiques, les mobilisations pour la paix et la solidarité entre les peuples y contribuent également.

Les partis progressistes, les partis marxistes-léninistes doivent analyser

et expliquer ces évolutions, pour que la classe ouvrière, les masses populaires et les peuples ne soient pas instrumentalisés par les différentes bourgeoisies et les forces réactionnaires, et pour qu'ils puissent tirer partie des difficultés et des divisions de leurs ennemis pour porter des coups à l'impérialisme et avancer dans leur combat pour leur émancipation. ★

1. Les accords d'Abraham sont des traités de paix entre Israël, les Émirats arabes unis et Bahreïn. Signés en septembre 2020, avec la participation active de l'administration Trump, ils impliquent la reconnaissance de l'État d'Israël et le développement des relations économiques et diplomatiques entre les pays signataires. Les régimes marocain et soudanais les ont rejoints. La monarchie saoudienne s'est elle aussi rapprochée d'Israël, au nom de la convergence d'intérêts contre l'Iran. Elle a ouvert des discussions avec l'Iran, à Pékin (en avril 2023). La « normalisation » avec Israël est rendue plus difficile par sa guerre contre Gaza.

Quelques aspects spécifiques de la situation

Le rôle d'Israël

Israël est une tête de pont de l'impérialisme étasunien et de ses alliés dans la région stratégique du Moyen-Orient. Il a ses propres objectifs, ses propres alliances, ses propres intérêts, mais il dépend pour une très grande part de la « protection militaire » des USA et de ses alliés. Il est un rouage important de la chaîne mondiale de l'impérialisme, notamment de l'impérialisme US. C'est un Etat capitaliste très développé, fortement militarisé, avec des caractéristiques de développement impérialiste (exportation de capital, monopoles qui dominent l'économie...) et surtout, un Etat colonial, expansionniste sur le plan territorial, qui opprime férocement le peuple Palestinien, allant, pour les milieux nationalistes les plus réactionnaires et les fascistes, jusqu'à nier son existence même.

Israël mène une active politique internationale pour gagner des alliés partout dans le monde. Ses relations sont de diverses natures, mais elles sont avant tout dictées par ses intérêts stratégiques, qualifiés « d'existentiels », à savoir la préservation de l'Etat d'Israël et son corollaire, la lutte contre tous les Etats, mouvements... qui affichent une volonté de le remettre en cause, *a fortiori* de le détruire.

C'est ainsi qu'Israël a des relations particulières avec la Russie : 1,6 million d'immigrés venant de l'ex-URSS,

vivent en Israël où ils constituent la première communauté immigrée en nombre de personnes. Ils y ont un poids politique important et cela joue depuis longtemps en faveur de « relations équilibrées » entre les deux Etats, qui se traduisent par une certaine « non-ingérence » politique mutuelle. Ainsi, Israël n'est pas monté au créneau pour condamner l'agression de la Russie contre l'Ukraine. Et les dirigeants russes ménagent leurs critiques vis-à-vis de la politique de colonisation, de répression des Palestiniens. La guerre actuelle contre Gaza va avoir des conséquences dans ce domaine (voir plus loin) : Poutine a reçu des dirigeants du Hamas, espérant pouvoir jouer un rôle de « médiateur » en faveur d'une hypothétique paix. Il espère que ce nouveau front de guerre, impliquant les USA, obligera ces derniers à détourner une partie de l'aide militaire destinée à l'Ukraine, pour soutenir Israël. Zelensky l'a bien compris et s'en inquiète.

Les tensions en forte hausse dans la région et au-delà

La guerre que mène Israël contre les Palestiniens de Gaza et le Hamas, le renforcement de la répression et des exactions contre les Palestiniens de Cisjordanie et ceux d'Israël même, et le soutien immédiat apporté par les

USA et plusieurs alliés, ont provoqué une montée brutale des tensions dans la région et plus largement.

L'opération militaire du Hamas déclenchée le 7 octobre a brisé la réputation de quasi-invulnérabilité d'Israël, de son armée, de ses moyens de surveillance. Mais en aucun cas, l'existence même de l'Etat israélien n'a été posée. Cela n'enlève rien l'importance du coup porté, en termes de mise en lumière de failles, de l'aveuglement des dirigeants israéliens, imbus de leur supériorité. L'ampleur de la « vengeance », des destructions dans la bande de Gaza et le nombre de victimes – déjà près de 10 000 morts, sans parler des blessés –, la mobilisation militaire d'une grande partie de la jeunesse israélienne et des réservistes qui occupent des postes importants dans l'économie et la société est d'abord un message « interne » donné à la société israélienne déstabilisée. Mais c'est aussi un avertissement lancé en direction des gouvernements des Etats de la région et plus largement. **Un avertissement amplifié par le renforcement quasi immédiat de la présence militaire US dans la région** : 15 bâtiments de guerre, avec deux porte-avions, emportant quelque 150 avions de combat, des drones, des missiles..., des sous-marins, un groupe amphibie de 3000 soldats sont mobilisés en Méditerranée, en mer Rouge. Macron, qui a voulu se distinguer en propo-

sant la mise en place d'une coalition « anti-Hamas », a dû remballer sa provocation qui n'a fait qu'accroître la colère des manifestants des pays arabes, notamment du Maghreb, contre la France. Pour « rester dans le jeu », il a décidé d'envoyer des bâtiments militaires sur zone, à vocation « humanitaire » et militaire. Les dirigeants britanniques, allemands, danois... ont fait de même. Une position qui n'est pas celle de l'Irlande ou de l'Espagne où le mouvement de solidarité avec le peuple palestinien est puissant.

La « cible iranienne »

La « force de dissuasion » étasunienne vise l'Iran et les mouvements armés qu'il soutient sans les contrôler entièrement. Le Hezbollah libanais, les rebelles houthistes au Yémen, des milices en Irak et en Syrie, font partie de ce que les dirigeants iraniens appellent « l'axe de la résistance » auquel participe également le Hamas. Ils insistent sur le fait que chacune de ces composantes « agissent et décident par eux-mêmes », prenant soin de ne pas appeler au soutien militaire aux Palestiniens de Gaza. Cela, parce que les dirigeants iraniens espèrent qu'Israël sortira affaibli de cette guerre et que cela dissuadera ses dirigeants de se lancer dans une confrontation armée contre l'Iran. ★

La lutte du peuple palestinien pour ses droits nationaux

La lutte du peuple palestinien pour ses droits nationaux ne date pas de la création de l'Etat d'Israël. Elle s'est longtemps inscrite dans la lutte des peuples arabes contre l'occupation ottomane jusqu'en 1918, puis contre la domination coloniale britannique à partir de 1922.

Mais à cette lutte contre la domination coloniale s'en est ajoutée une autre : l'accaparement des terres palestiniennes et le projet sioniste d'instauration d'un « foyer national juif », projet que les Britanniques ont avalisé en 1917 avec la déclaration Balfour.

De 1922 à 1936, on assiste à des tensions croissantes, parfois violentes, entre les populations palestiniennes et les immigrants juifs, autour de la question de la terre. Peu nombreuse jusqu'en 1933, l'immigration juive va exploser après l'arrivée de Hitler au pouvoir. En 1936, éclate la grande révolte arabe contre l'occupation britannique et contre le mouvement sioniste. La répression britannique est très violente et cible l'élite politique palestinienne qui va être décimée. Mais 1936 marque aussi un moment important pour la conscience nationale palestinienne. De révoltes locales on passe à une coordination nationale.

Après la guerre et le traumatisme de la Shoah, le projet d'instauration d'un foyer national juif revient en force. Sous la pression des organisations sionistes, les Britanniques vont porter la question palestinienne à l'ONU en février 1947. A l'issue de ses rencontres avec les différentes parties, la Commission spéciale chargée du dossier propose deux solutions : la première est une fédération entre un Etat arabe et un Etat juif ; la seconde, un partage du pays avec un Etat arabe et un Etat juif et une union économique pour conserver une unité minimale et viable.

C'est la deuxième solution, soutenue par l'URSS, qui sera finalement adoptée. Elle se concrétisera à moitié, en 1948 par la création d'un seul Etat, celui d'Israël. Elle sera suivie de la Nakba, la « grande catastrophe » marquée par l'expulsion de leurs terres de milliers de Palestiniens et de massacres qui feront des milliers de victimes. La majeure partie des exilés trouveront refuge dans les pays arabes voisins. L'Etat palestinien ne verra jamais le jour, la Transjordanie passant sous contrôle jordanien et Gaza sous occupation égyptienne.

Emergence de la résistance palestinienne

Celle-ci verra le jour dès le début des années 50, tout d'abord à Gaza, autour de la défense des réfugiés. C'est dans les rangs des Frères musulmans égyptiens, principale force poli-

tique et la plus prégnante, que les futurs fondateurs du Fatah, parmi lesquels Yasser Arafat, vont s'éveiller à la conscience politique. Le Hamas s'inscrit dans cette filiation. C'est au Caire, où ces militants palestiniens poursuivent leurs études et participent aux débats intenses qui réunissent à la fois les Frères Musulmans et différents mouvements nationalistes arabes (MNA, Baath). C'est dans l'Union des étudiants palestiniens qu'ils vont faire leurs premières armes politiques. C'est au Koweït enfin, qui leur offre emplois bien payés et liberté de s'organiser, qu'ils vont créer le Fatah en 1959.

Une autre partie du mouvement national palestinien est issu du Mouvement nationaliste arabe (MNA) qui aspire à la fois à l'unité de la grande nation arabe et à une forme d'organisation socialiste. Il est à l'origine de tous les mouvements qui vont entrer dans la future Organisation de libération de la Palestine (OLP) : le Front populaire, le Front démocratique... mêlant nationalisme et marxisme et qui vont constituer l'aile radicale de l'OLP dans les années qui suivent.

C'est en 1961, à Beyrouth au Liban, où la grande majorité de la population palestinienne réfugiée s'entasse dans une douzaine de camps, que le Fatah va lancer un appel aux « fils de la Nakba » pour qu'ils se redressent et reprennent en main leur destin.

De la création de l'OLP à la reconnaissance par l'ONU

L'Organisation de libération de la Palestine est créée en 1964. Elle regroupe plusieurs organisations dont le Fatah, le Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) et le Front démocratique pour la libération de la Palestine (FDLP). Les Etats membres de la Ligue arabe considéraient l'OLP comme un mouvement nationaliste arabe dont le but était de « libérer » la totalité de la Palestine telle qu'elle avait été définie du temps du mandat britannique. La débâcle des armées arabes pendant la guerre des Six Jours de 1967 entraîne un changement radical. Non seulement la Palestine n'a pas été libérée mais les territoires palestiniens sous contrôle jordanien passent sous occupation israélienne. Le mouvement prend son indépendance et se transforme en organisation de guérilla à l'arrivée de Yasser Arafat.

Outre un travail politique, social et culturel, l'OLP se dote d'une force militaire mais chacune de ses composantes garde sa propre organisation et liberté d'action, y compris sur le terrain de la lutte armée. En Septembre 1972, un commando du FPLP assassine des athlètes israéliens aux JO

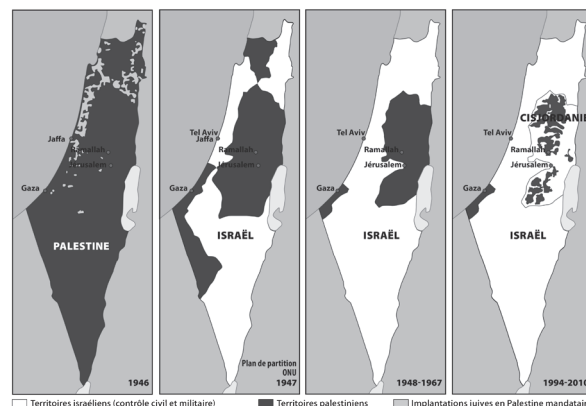
de Munich. C'est la première fois que des Israéliens sont tués en dehors d'Israël. L'opération de Munich crée un véritable séisme politique, tant en Israël qu'au niveau international. Longtemps niée par Israël, l'existence du peuple palestinien est révélée au grand jour. Elle met aussi en lumière l'impuissance de l'ONU à résoudre la question palestinienne en dépit des différentes résolutions de 1948 et 1967, jamais appliquées en totalité. Reconnue comme représentante du peuple palestinien par tous les Etats de la Ligue arabe lors de son sommet de 1974, l'OLP obtient alors le statut d'observateur aux Nations Unies.

En dépit de cette reconnaissance, Israël et la réaction arabe n'auront de cesse d'affaiblir la résistance palestinienne. Pour les régimes arabes réactionnaires, elle constitue un ferment révolutionnaire et une source d'inspiration et d'appui pour les forces progressistes qui dénoncent et combattent l'oppression qu'ils exercent contre leurs peuples. C'est ainsi qu'en septembre 1982, Israël attaquera le Liban et apportera son soutien logistique et militaire aux milices chrétiennes phalangistes de Bachir Gemayel dans la guerre civile qui les opposent aux forces palestiniennes et progressistes libanaises depuis 1975. L'armée israélienne, qui occupe Beyrouth, ouvrira le passage des camps de réfugiés palestiniens de Sabra et Chatila aux milices phalangistes qui procéderont au massacre de quelque 3 500 Palestiniens. L'OLP sera contrainte de rendre les armes et de quitter le Liban pour la Tunisie. En 1988, le XIX^e congrès du Conseil national palestinien (CNP), organe suprême de l'OLP, proclame la création de l'Etat palestinien, reconnu par 94 pays dont la France. Elle reconnaît le droit d'Israël à vivre « en paix et en sécurité » et déclare « renoncer totalement » au terrorisme.

La résistance palestinienne à l'occupation et à la colonisation

Le 9 décembre 1987 débute la première Intifada, appelée guerre des pierres. Déclenchée dans la bande de Gaza, elle s'étend ensuite à la Cisjordanie. C'est un mouvement populaire massif et non armé. Jeunes, enfants, femmes, commerçants, intellectuels, ouvriers et paysans participent à des affrontements avec les soldats israéliens, à des rassemble-

ÉVOLUTION DE LA PALESTINE DEPUIS 1946



ments et à des grèves. Ils protestent principalement contre l'occupation de leurs terres. C'est dans le sillage de la première Intifada que naît le Hamas avec l'objectif de créer un Etat musulman sur toute la Palestine. Cette première Intifada dure plus de quatre ans et se termine avec les accords d'Oslo en 1993.

Ceux-ci avalisent le principe de la création d'un Etat palestinien dans les frontières de 1967 et instaurent l'Autorité palestinienne mais ne prévoient pas le droit au retour des réfugiés. Après l'assassinat de Yitzhak Rabin en 1995 par un extrémiste religieux juif, les négociations en cours s'enlisent. La visite du chef du Likoud, Ariel Sharon, sur l'Esplanade des Mosquées (Jérusalem-est), le 28 septembre 2000, va entraîner de violents affrontements à Jérusalem faisant plusieurs dizaines de blessés. Deux jours plus tard, la Cisjordanie et la bande de Gaza s'embrasent à leur tour. S'enclenche alors une **deuxième intifada** qui se poursuivra jusqu'en 2005, entérinant définitivement les accords d'Oslo. En réponse aux vagues d'attentats-suicides dans les centres-villes israéliens, Israël multiplie les incursions militaires et entreprend en 2002 la construction d'une « barrière de séparation ». En 2005, l'armée israélienne se retire de Gaza et 21 colonies sont démantelées.

Suite aux élections législatives de 2006 qui donnent la victoire au Hamas et provoquent l'éviction du Fatah et de l'OLP de Gaza, Israël instaure un blocus de la bande de Gaza en 2007, blocus toujours en vigueur. Plusieurs opérations militaires meurtrières (2008, 2012, 2014, 2021, 2023 - mai et octobre) ont été menées contre Gaza au prétexte d'éradiquer le Hamas.

Dans le même temps, Israël n'a eu de cesse d'accentuer sa politique d'occupation et de colonisation de la Cisjordanie, transformant celle-ci en une myriade de bantoustans, rendant impossible la constitution d'un véritable Etat. Une résistance multiforme s'est développée contre à la colonisation, alliant non-violence, résistance passive et active, avec le soutien d'associations internationales et israéliennes opposées à la colonisation. ★